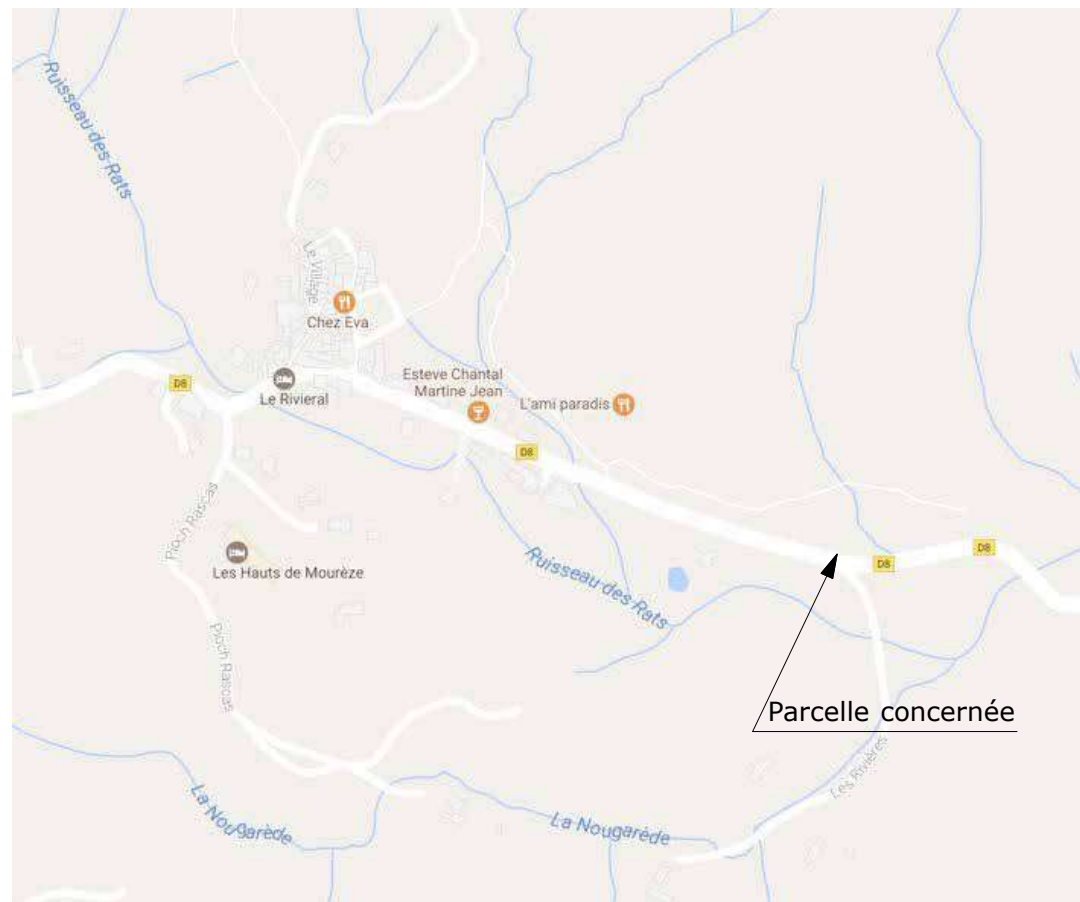


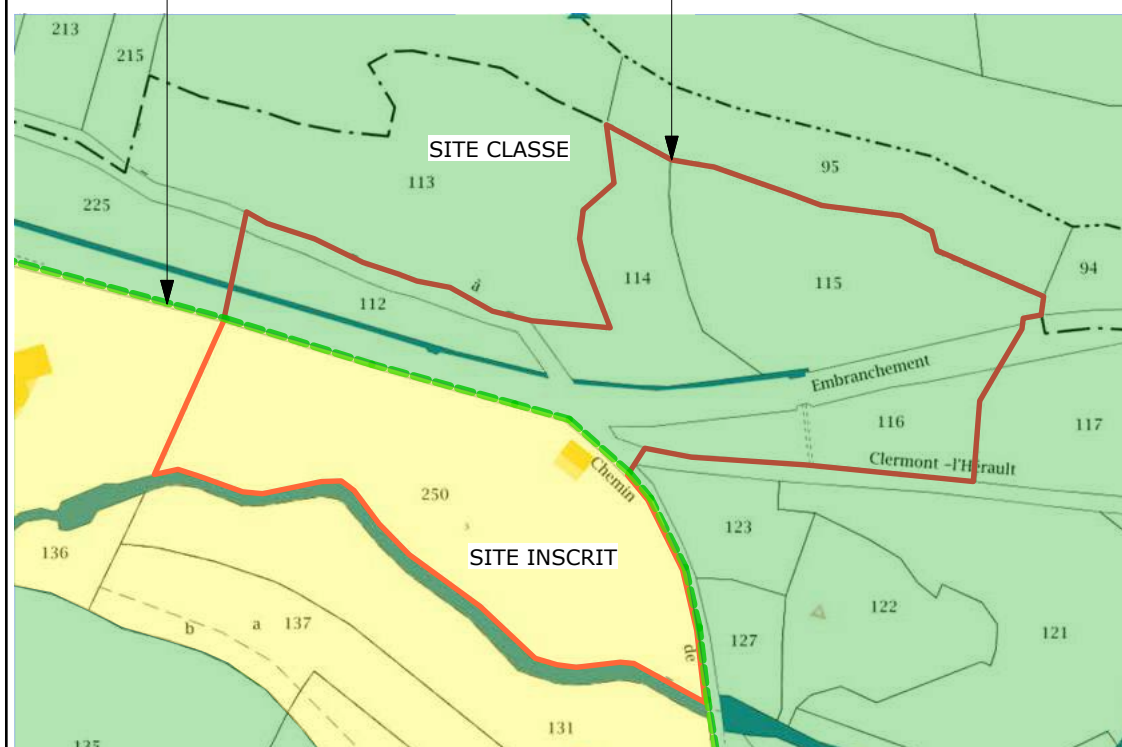


PLAN DE SITUATION

PLAN CADASTRAL

LIMITE SITE CLASSE

PARCELLES CADASTREES SECTION 112, 114, 115, 116, 250
ainsi qu'une partie du chemin communal et la RD6



DEPARTEMENT DE L'HERAULT

COMMUNE DE MOUREZE

PARCELLE CADASTREE N° 114 et 112
34800 MOUREZE

MAITRE D'OUVRAGE

Communauté des communes du Clermontais

Espace Marcel VIDAL 20 avenue Raymond Lacombe
34800 CLERMONT L'HERAULT



ARCHITECTE

SARL Architecture Dimension Nature

11 avenue de Montpellier
34470 PEROLS
06 42 12 16 74
mailto: jcmarchal@free.fr



PAYSAGISTE

SARL ESKIS paysagistes

10 rue des Amaryllis
34070 MONTPELLIER
06 64 08 75 58

PROJET N° 17/07 - CCC

B.E.T. Geometre - Expert :

PHASE

PA

B.E.T. THERMIQUE

DESSINE LE

Novembre 2018

B.E.T. STRUCTURE

OGS - Salagou - Mourèze
Aménagement de l'accueil
du pôle touristique de Mourèze

SOMMAIRE

Liste des pièces :

Plan de situation et plan cadastral (x1)	1	PA1
Notice du terrain et du projet d'aménagement (x4)	3 à 6	PA2a
Notice architecturale et paysagère (x1)	7	PA2b
Notice paysagère (x1)	8	PA2c
Plan de l'état actuel du terrain (x2)	9 et 10	PA3
Plan de composition générale (x1)	11	-
Plan de fonctionnement (x1)	12	-
Plan de composition d'ensemble avec et sans géomètre (x4)	13 à 16	PA4
Plan de masse (x1)	17	PA18
Plan des déblais (x2)	18 et 19	-
Elévations architecturales et paysagères (x4)	20 à 23	PA19
Coupes architecturales et paysagères (x3)	24 à 26	PA20
Croquis d'intégration (X2)	27 et 28	-
Plan d'accessibilité (x1)	29	PA51a
Plan d'ensemble des bâtiments (x1)	30	PA51b
Plan détaillé des bâtiments (x1)	31	PA51c
Maquette d'étude (x2)	32 et 33	-
Opération Grand Site Salagou - Cirque de Mourèze : vocation des espaces	34	-
Principe de circulation des bus et cars	35	-
Arbres à supprimer ou déplacer	36	-

Annexes :

Opération Grand Site Salagou-Cirque de Mourèze : étude de fonctionnement et de gestion des déplacements - SMGSM 2012
Etudes programmatique pour la requalification du pôle de Mourèze - AVRIL EN MAI ET THEMA 2014
Opération Grand Site Salagou-Cirque de Mourèze : tome 1, le projet - SMGSM 2016
Opération Grand Site Salagou-Cirque de Mourèze : tome 2, programme d'action - SMGSM 2016
Diagnostic paysager - BET ESKIS 2018
Etude d'incidence NATURA 2000 (A venir)



LE PROGRAMME : RAPPEL

L'OPERATION GRAND SITE SALAGOU - CIRQUE DE MOUREZE

Engagée depuis 2010, la démarche vise à valoriser et à préserver le patrimoine environnemental et paysager exceptionnels de ces lieux soumis à une fréquentation toujours plus importante. La gestion des conflits d'usage fut l'élément déclencheur de la création du Syndicat mixte en 2005 : face à une pression touristique globalement mal maîtrisée, la résilience, au fondement de l'Opération Grand Site, doit permettre autour d'un paysage protégé de retrouver une cohérence fonctionnelle, esthétique, économique et sociale (voir en annexe du Tome 1 - le projet de l'OGS, page 64-65). Les principaux objectifs visés par l'opération concernent deux volets :

1 / Préserver

Le choix a été fait pour l'Opération Grand Site de structurer l'accueil dans le Grand Site autour de trois pôles : les rives Sud de Clermont l'Hérault, les rives Nord de Vailhes et le cirque de Mourèze.

Désuets et très en deçà des critères attendus pour un site de cette qualité et notoriété, les infrastructures de ces trois pôles constituent des points noirs paysagers, et leur requalification un enjeu majeur de l'Opération Grand Site. La vocation de ces zones pôles d'accueil est d'offrir aux visiteurs un bon niveau de confort, de sécurité, d'information, de services : hébergement, restauration, loisirs dignes d'un Grand Site. La vocation des trois pôles est également de générer du développement économique sur l'ensemble du Grand Site.

2 / Valoriser

Les aménagements prévus doivent répondre pour chaque pôle à trois enjeux primordiaux pour l'Opération Grand Site :

- Restaurer les paysages en réhabilitant des infrastructures existantes dégradées.
- Offrir au plus grand nombre une possibilité de détente et de convivialité toute l'année (qualité des espaces, hygiène, confort, information...).
- Permettre la découverte des patrimoines et de l'esprit des lieux.

LE SITE : ETAT DES LIEUX

1/ UN PAYSAGE CONTRASTÉ

Le paysage de Mourèze se décompose aujourd'hui en trois entités paysagères contrastées qui s'organisent selon une logique **verticale** (de haut en bas) :

Le versant dolomitique

Situé sur la partie haute du territoire d'étude, il est caractérisé par la présence de rochers ruiniformes mélangés à une végétation typique de milieux secs : pins d'Alep et chênes verts dominant l'ensemble. Le mélange de la pierre et de la végétation arborée dessine un ensemble naturel chaotique et pittoresque. Ce paysage dolomitique est, depuis le 19e siècle, à l'origine de l'intérêt des visiteurs qui viennent, chaque année plus nombreux, découvrir le village pittoresque de Mourèze et son cirque, respectivement site inscrit (en 1941) et site classé (en 2003). Le cirque de Mourèze est également classé en site NATURA 2000 ; il sert de refuge à une faune et une flore endémique fragile qu'il s'agit aujourd'hui de protéger.

Le village

Situé au pied du cirque dolomitique servant de barrière défensive naturelle, l'ancien village médiéval se positionne de manière stratégique au cœur de son territoire, à la croisée entre versant dolomitique et vallée. L'ancien chemin qui reliait Villeneuve et Mourèze se positionnait également entre versant rocheux et vallée, longeant par le haut les terres de vallée dédiées aux cultures. Il sert en partie aujourd'hui d'accès piéton au cirque de Mourèze.

La vallée

La vallée est située en partie basse du territoire d'étude. Elle est caractérisée par des pentes relativement importantes et la présence d'un cours d'eau encaissé — le ruisseau du rat. Une abondante végétation de milieux frais aux teintes vert-tendre y a trouvé refuge. Du temps où Mourèze fonctionnait selon un système agro pastoral, la vallée accueillait cultures et vergers. Elle accueille aujourd'hui jardins et prés de fauches, offrant un paysage de nature domestiquée verdoyant encore peu mis en valeur.

NOTICE du terrain et du projet d'aménagement

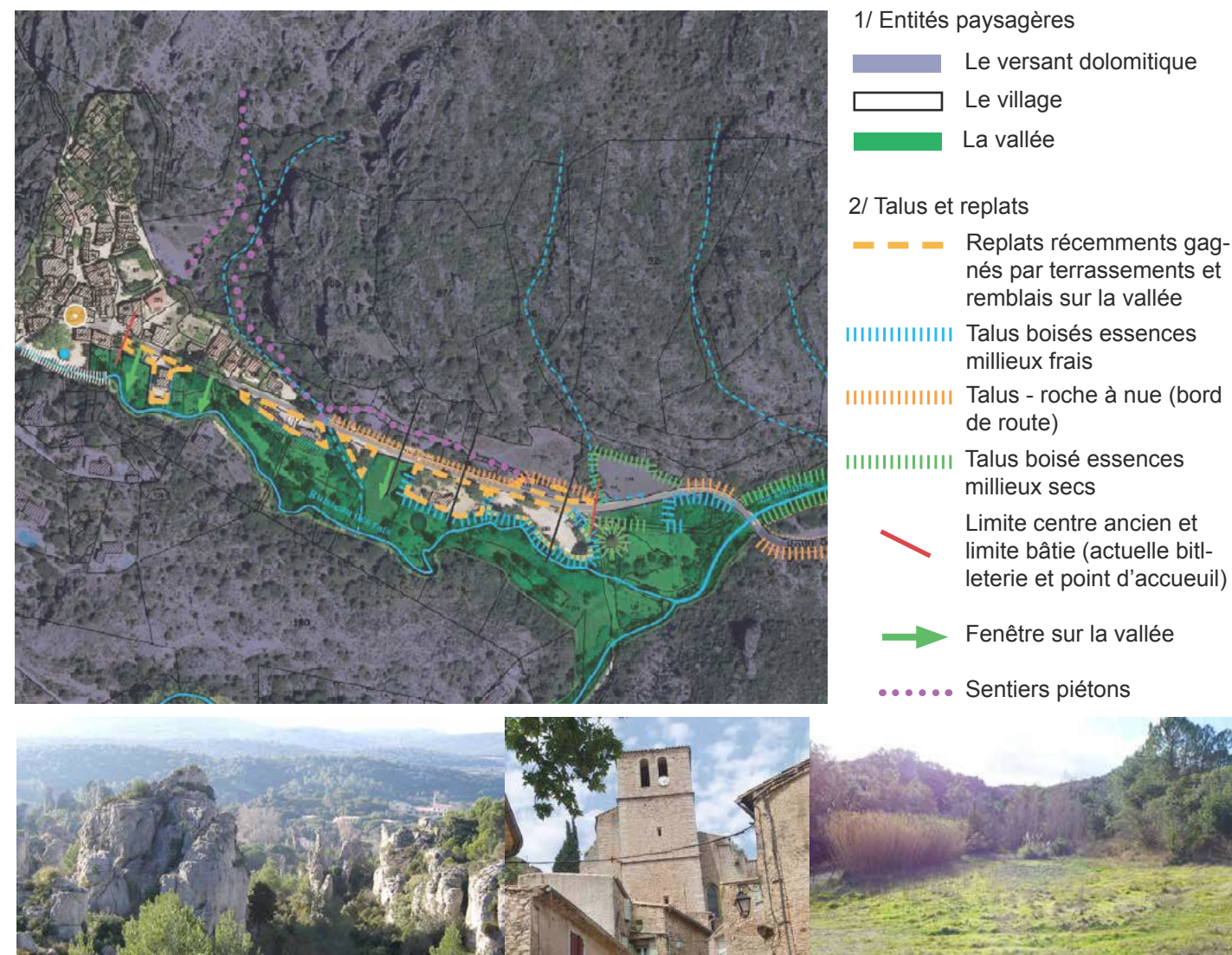
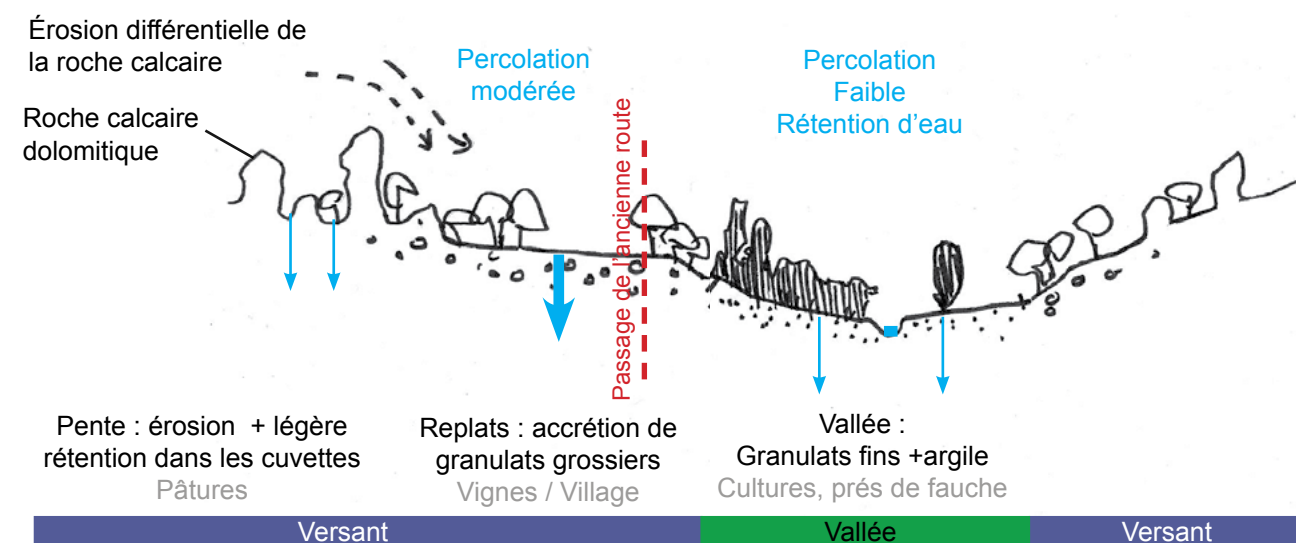


Figure N°1 : un paysage façonné par l'érosion (essai de reconstitution)



LE SITE : ETAT DES LIEUX

Les contrastes s'expriment de manière **intense** à Mourèze : minéralité des versants et exubérance végétale de la vallée se côtoient. Ces variations de paysage s'expliquent notamment par la **géologie** du site (voir figure N°1) : les matériaux calcaires dégradés par les lents processus d'érosion dévalèrent les versants et s'accumulèrent au fil du temps en contrebas, constituant en fond de vallon, un sol argileux capable de retenir l'eau et occupé par une végétation fraîche et luxuriante.

UN SITE CONTRAINT, DIFFICILE À AMÉNAGER

Cette diversité de paysage s'étend sur un ensemble de **reliefs prononcés et tumultueux** (chaos dolomitique, terrasses et talus, cours d'eau encaissé...) qui contribuent, **par effet de seuils et de paliers, à accentuer les transitions paysagères** dont le basculement s'opère parfois en quelques mètres seulement. En effet, de nombreux talus façonnent le paysage ; le plus souvent artificiels (terrassements pour les cultures, les routes, le bâti...), ils **sont le résultat de l'activité humaine** qui, au fil du temps, a transformé l'espace à l'image des parcelles concernées par la présente étude.

2 / UNE DÉCOUVERTE MORCELÉE

La découverte du site est jalonnée par 4 séquences paysagères :

La route boisée

On accède à Mourèze depuis la Route départementale 8 bordée de part et d'autre de pentes prononcées envahies par une végétation arborée et arbustive méditerranéenne qui masque la vue sur la Dourbie présente en contrebas. Les arbres qui cadrent la vue masquent également tout repère dans le paysage : on n'aperçoit ni les dolomies ni le village.

Les parcelles enherbées

Le pont qui franchit la Dourbie marque un virage où s'opère un premier basculement : la vallée s'élargit et on découvre de chaque côté de la route des replats enherbés cernés par des talus arborés et baignés dans une ambiance lumineuse. La présence combinée des replats enherbés et de la canne de Provence dans les fossés (typique de nos paysages agricoles) constituent des repères pour le visiteur : il a la sensation d'arriver dans un paysage champêtre (naturel domestiqué), et donc d'approcher du village.

Fermant la perspective, le vocabulaire « banal » et fonctionnel de la billetterie (petite maisonnette au toit à deux pans), de l'aire de stationnement et de la signalisation routière ne permettent pas aux visiteurs de percevoir l'entrée du site naturel classé.

La rue et l'aire de stationnement

Nouveau virage, accompagné d'un rétrécissement formé par un talus au Nord et un monticule terreux au Sud. La sensation de franchir un seuil est d'autant plus forte que l'ambiance qui suit contraste avec la précédente : l'aspect routier (route, enrochements, stationnements, signalisations), se mêle au fonctionnel et à l'urbain (maison et maisonnette, mobilier, lampadaires, bosquet d'arbres...) sans pour autant que le village ne soit encore visible. Côté Sud, l'aire de stationnement est ourlée par une foisonnante lisière arborée occupée par des essences de milieux frais. Elle masque les vues sur la vallée en contrebas.

L'accès piéton au site

L'aménagement guide spontanément le visiteur en direction du village tandis que le départ du sentier pédestre situé sur le flanc Nord de la route reste confidentiel. En effet, un important talus terreux (environ 4 mètres) y joue le rôle de repoussoir : il rend l'accès au cirque peu aisé et masque les vues sur le versant dolomitique. D'autre part, la route scinde l'espace en deux : elle forme un obstacle entre l'aire de stationnement et l'accès piéton au cirque. Le rocher des Courtinals forme cependant un bel appel qui pourrait être davantage valorisé.

De manière générale, l'approche du site souffre d'une absence de repères sur l'ensemble des séquences : manque de hiérarchie, vocabulaire routier et urbain dominants au détriment du paysage naturel du site. A cela s'ajoute les désagréments liés à la forte fréquentation du site et qui impacte fortement le paysage en moyenne et haute saison : l'omniprésence de la voiture y tient alors le rôle prépondérant et domine le paysage.

L'enjeu principal du projet d'aménagement sera de réorganiser les différents usages en les intégrant dans un contexte paysager naturel revalorisé.

NOTICE du terrain et du projet d'aménagement



PROGRAMMATION

UN PROJET ÉVOLUTIF

Les études lancées dans le cadre de l'Opération Grand Site Lac du Salagou-Cirque de Mourèze font état, pour la partie Est du village, d'un besoin en terme de stationnement estimé à 100 places journalières (voir OGS, Tome 2 - programme d'action : fiche action 06). Plus générale, l'étude de fonctionnement et de gestion des déplacements du SGMS fait mention, sur l'ensemble du site, d'un besoin estimé à 200 places : 100 places pour le stationnement permanent et 100 places de délestage pour les jours de forte fréquentation (voir page 27 du document en annexe).

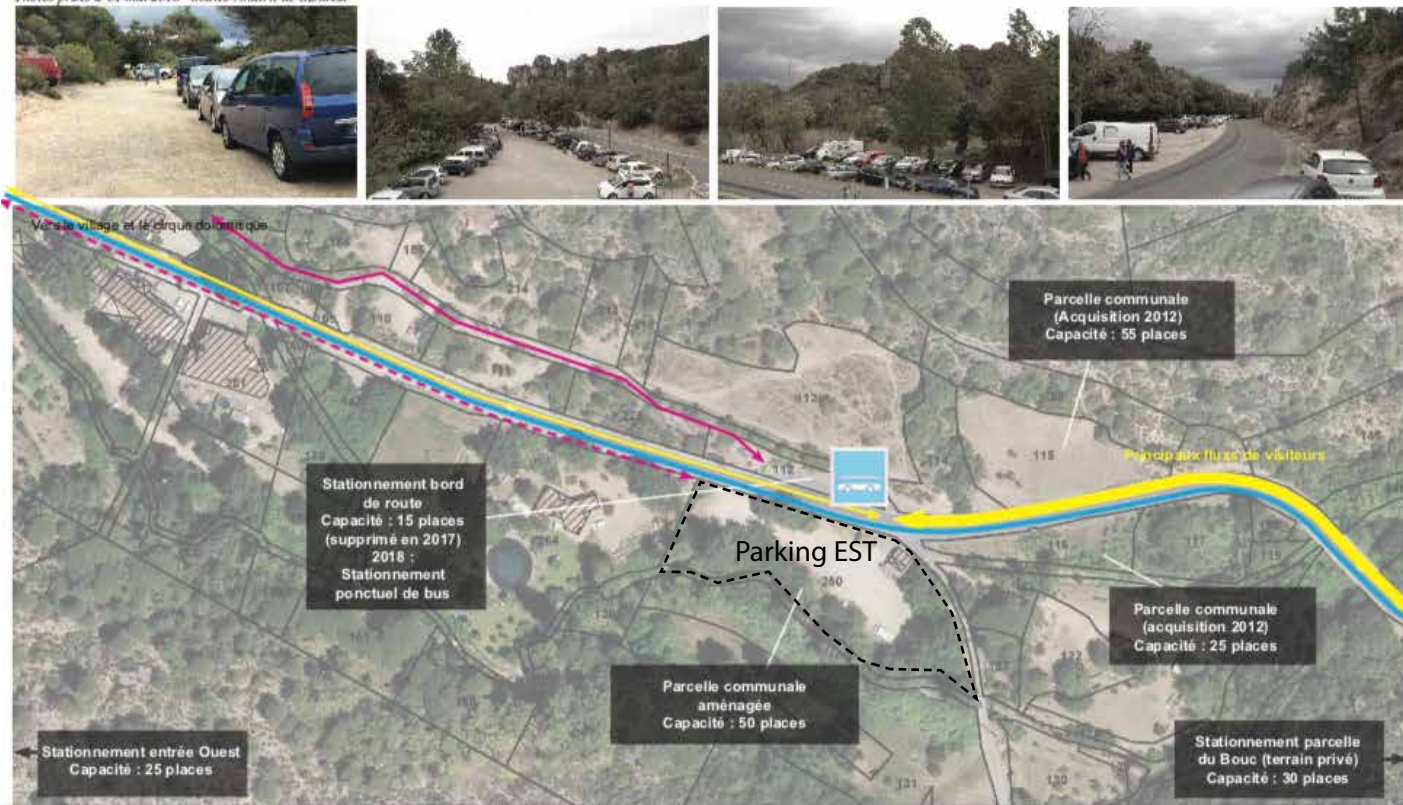
Actuellement, les possibilités de stationnement se répartissent en 4 zones d'une capacité totale d'environ 155 places (dont 80 en «sauvage») auxquelles la capacité paysagère du site ne permet d'ores et déjà pas de répondre. **Le projet d'aménagement devra donc établir une stratégie de gestion du stationnement évolutive intégrant des objectifs à court et moyen termes.**

Les photographies prises en haute saison laissent clairement comprendre les problèmes de gestion du stationnement qui dégradent de façon importante le paysage de Mourèze.

CIRCULATIONS VÉHICULEES ET PIÉTONNES (2018)

- 155 places accessibles toute l'année + 30 sauvages (parking du bouc - Privé)
- Stationnement ponctuel de bus le long du talus rocheux

Photos prises le 01 mai 2018 - Source : mairie de Mourèze



Phase 1 :

Le projet prévoit une première phase de travaux réalisée à court terme et permettant de **gérer au mieux les stationnements** en prenant en compte la **saisonnalité** de la fréquentation. Les chiffres utilisés sont tirés de l'étude de déplacement du fonctionnement du Grand Site Salagou-Cirque de Mourèze (2011 — voir annexes) et donnent l'estimation de la fréquentation journalière, à savoir : haute saison (80 jours) : 125 véhicules en moyenne saison (130 jours) : 70 véhicules en moyenne et basse saison (155 jours) : 50 véhicules en moyenne.

Phase 2 :

Une seconde phase de travaux prévoit l'aménagement d'un parking en amont sur la route de Clermont-l'Hérault et devra permettre la fermeture définitive du parking temporaire ainsi que l'allègement du parking permanent (face à la Maison des Sites). L'acquisition de cette parcelle nécessitera le soutien de l'ensemble des institutions qui suivent le projet. Ces travaux devront également faire l'objet d'une étude paysagère spécifique.

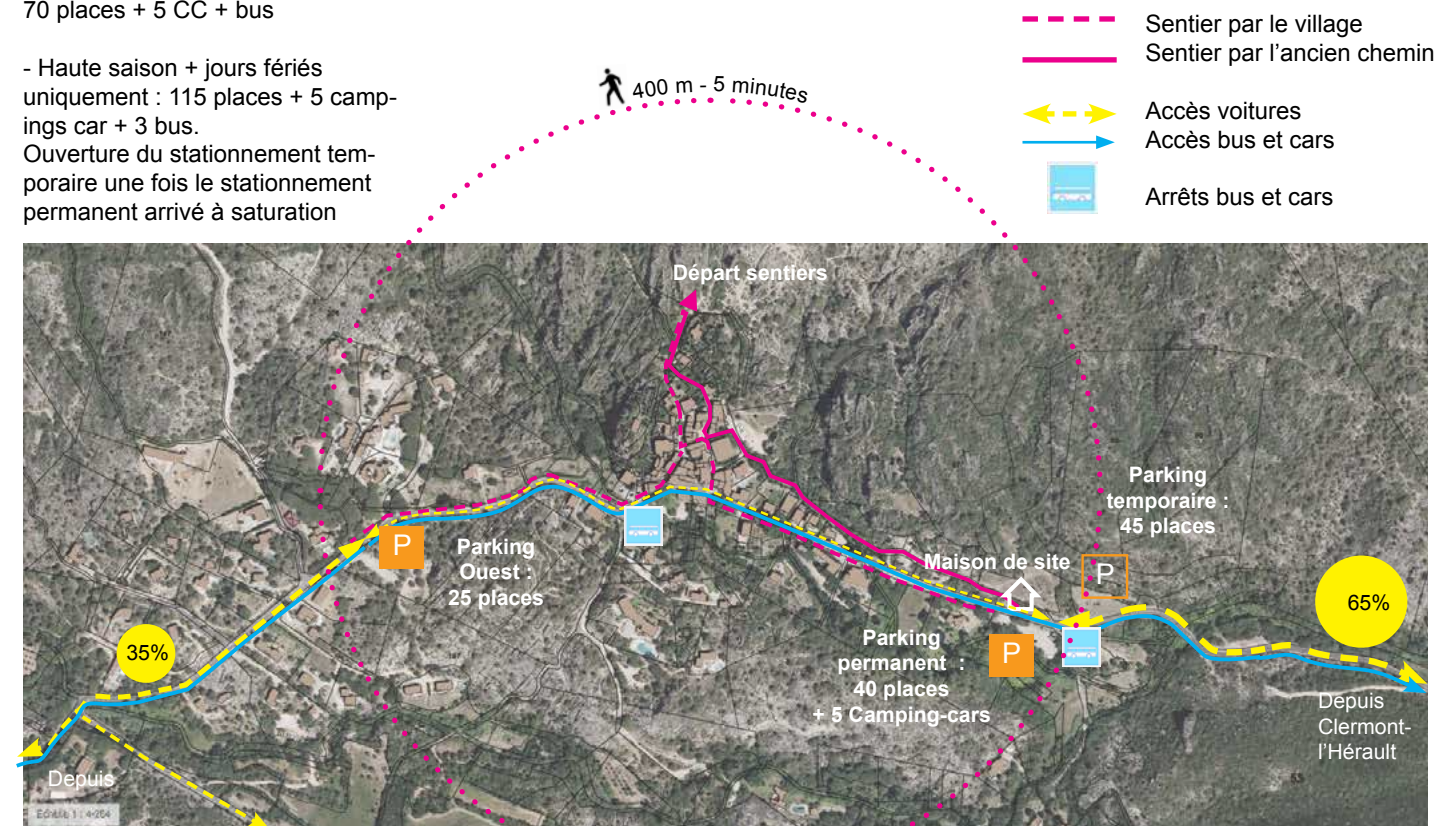
NOTICE du terrain et du projet d'aménagement

GESTION DU STATIONNEMENT

A COURT TERME :

- Basse et moyenne saisons : 70 places + 5 CC + bus
- Haute saison + jours fériés uniquement : 115 places + 5 campings car + 3 bus.
- Ouverture du stationnement temporaire une fois le stationnement permanent arrivé à saturation

CIRCULATIONS PIÉTONNES ET VÉHICULEES :



Cartes réalisées sur la base de l'étude de programmation réalisée en 2014 par Thema et Avril en mai.

GESTION DU STATIONNEMENT A

MOYEN TERME

- Basse saison : 60 places + bus spécialisés
- Moyenne et haute saison + jours fériés : ouverture du Parking de la Dourbie* (environ 165 places + 6 CC + bus et cars touristiques)

- Sentier par le village
- Sentier par l'ancien chemin
- Sentier de la Dourbie*
- Accès voitures
- Accès bus et cars
- Arrêts bus et cars
- Navettes (mini bus)



* Données indicatives devant être soumis à nouvelle étude

ENJEUX GENERAUX

UN PROJET GLOBAL AU SERVICE DU PAYSAGE

Il s'agit, pour l'ensemble du projet d'aménagement (phase 1 et 2) :



– De tirer parti de la situation panoptique de l'actuelle aire de stationnement pour reconnecter les entités qui caractérisent le paysage de Mourèze : la vallée, le village et le versant dolomitique.



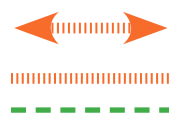
– De sortir de la logique routière et d'orienter le projet global selon une logique sud-nord pour donner à lire l'entrée du site, affirmer la vocation piétonne de l'espace et mieux gérer l'accueil des visiteurs.

1 2 3

– D'organiser les séquences paysagères pour préserver le cadre naturel et organiser les usages et la découverte du site : vallée domestiquée, entrée du site classé, accès piéton au cirque de Mourèze et au village.



– De valoriser le site en s'appuyant sur les éléments naturels remarquables qui guident le visiteur : effet de seuil qui fait transition avant la découverte de la rue qui mène au village, le rocher des Courtinals qui oriente le piéton vers le cirque dolomitique...



– De mettre en valeur les caractéristiques paysagères du site : topographie mouvementée (talus, terrasses, fossés...) et les ambiances contrastées (minéralité et végétation de milieux secs côté versant dolomitique, lumière filtrée et végétation de milieux frais côté vallée...)

– De raisonner l'aménagement en organisant les fonctions permanentes et temporaires (délestage, bus...) selon le caractère des séquences retenues.

– D'anticiper l'évolution du projet en travaillant sur la capacité de résilience du site et la mutabilité de l'aménagement.

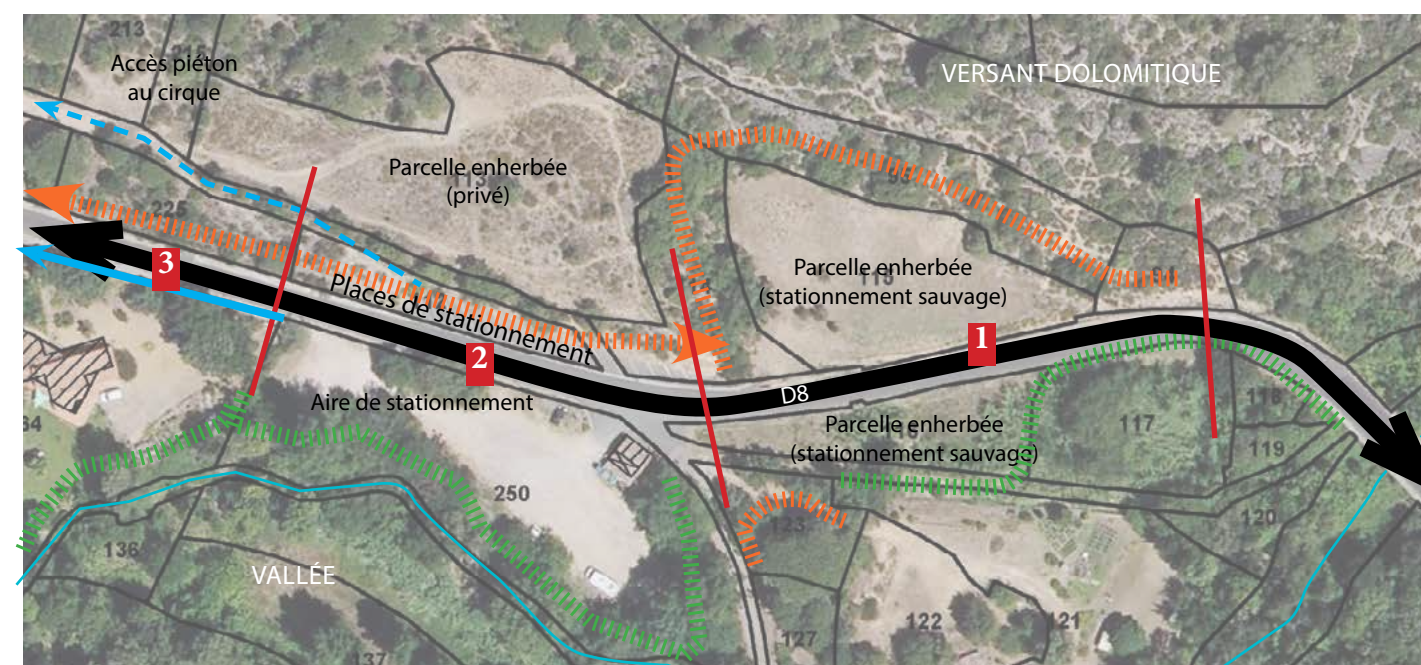
Le projet propose de **recréer du lien entre le versant dolomitique et la vallée** en profitant de la position de l'actuelle aire de stationnement, située **à la croisée des paysages**, pour y insérer la future Maison des Sites. Le bâtiment s'insère dans le haut talus repoussoir, en limite du site classé et à proximité de l'accès piéton ; **il marque ainsi l'entrée du site** et donne **intuitivement à comprendre** la vocation informative et interprétative de son contenu.

Aux abords, l'aménagement paysager **permet d'accueillir** le visiteur en **tirant parti de l'existant** : cadre naturel et éléments remarquables valorisés, talus et boisements existants révélés par la gestion, ambiances végétales exacerbées...

- ||||| Talus + végétation milieux frais
- ||||| Talus + végétation milieux secs
- ↔ Accès piéton au cirque et au village

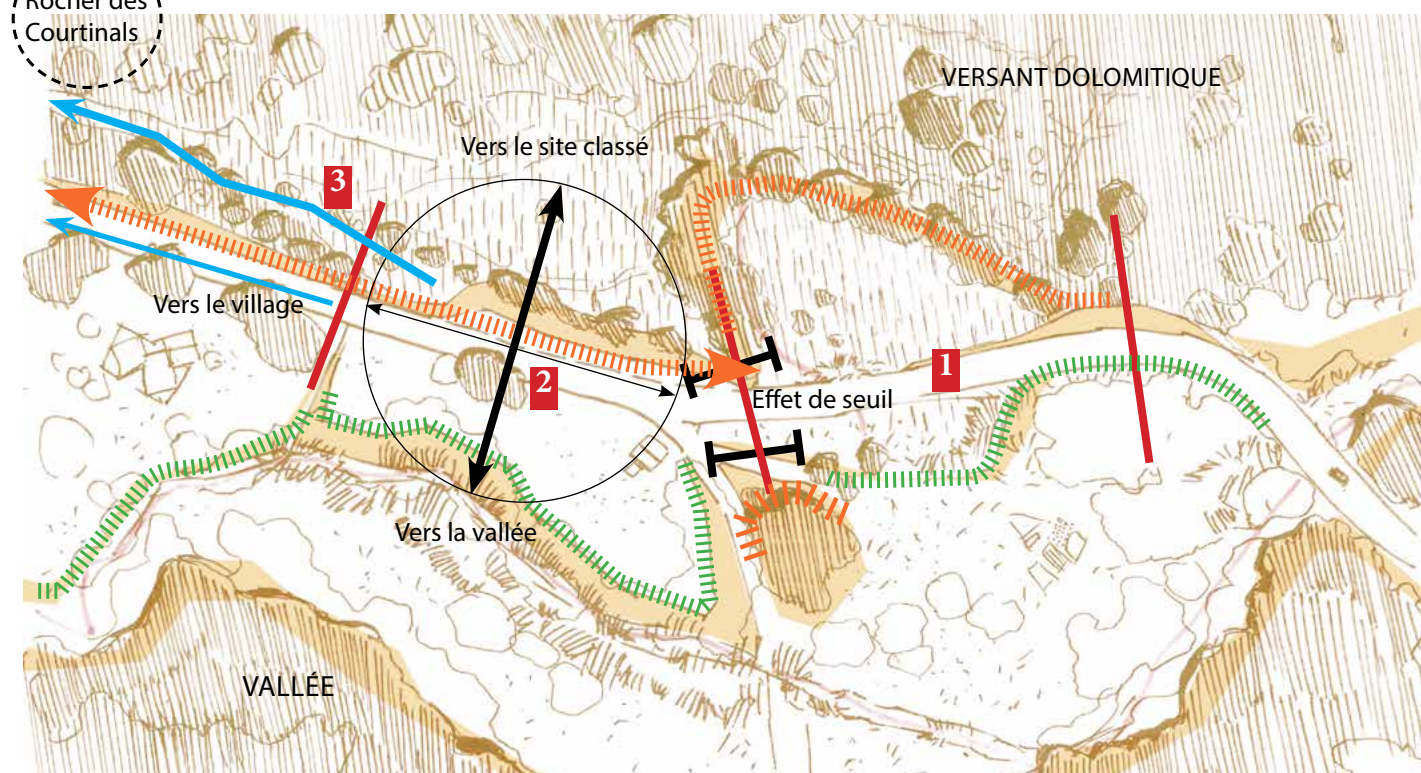
NOTICE du terrain et du projet d'aménagement

CARTE D'ÉTAT DES LIEUX



- 1** Les parcelles enherbées **2** La rue et l'aire de stationnement **3** L'accès au village

CARTE DES ENJEUX PAYSAGERS



LES ENTITÉS PAYSAGÈRES :

- Le versant dolomitique
- La vallée
- Le village

LES SÉQUENCES PAYSAGÈRES :

- 1** La vallée domestiquée et son cadre champêtre
- 2** L'entrée du site classé, à la croisée des paysages
- 3** Le départ du sentier de randonnée

NOTICE ARCHITECTURALE

1) La présentation de l'état initial du terrain et de ses abords indiquant, s'il y en a, les constructions, la végétation et les éléments paysagers existants.

Ce lieu existant est actuellement aménagé simplement pour accueillir les visiteurs durant les périodes estivales. Il est occupé par un petit bâtiment, premier signal du site, couvert d'un toit tuile (espace d'accueil touristique et de gestion du parking, ainsi qu'un toilette public).

Deux espaces naturels à proximité répondent aux besoins de stationnements.

Dans ce contexte, la route départementale sépare les deux entités paysagères, les dolomies et la vallée; une aire de stationnement longe le talus qui borde la voie qui pour des raisons de sécurité n'est plus en service. C'est au bout de ce délaissé goudronné qu'est situé le départ du chemin de randonnée. Les réseaux publics sont accessibles depuis la voirie communale.



• Comment sont traités les constructions, clôtures, végétation ou aménagements situés en limite de terrain ?

Dans ce secteur d'entrée de village, les limites des parcelles concernées par le projet ne sont pas construites; elles restent très discrètes et sont accompagnées d'une végétation dense.

Sur la limite ouest bordant la première parcelle privée construite (grillage et haie vive) ainsi que sur la petite parcelle privée n°123. Concernant la limite nord du chemin communale, la parcelle n°113 est sécurisée d'une clôture piquets bois, maille souple.

2) La présentation du projet, répondant aux six questions suivantes :

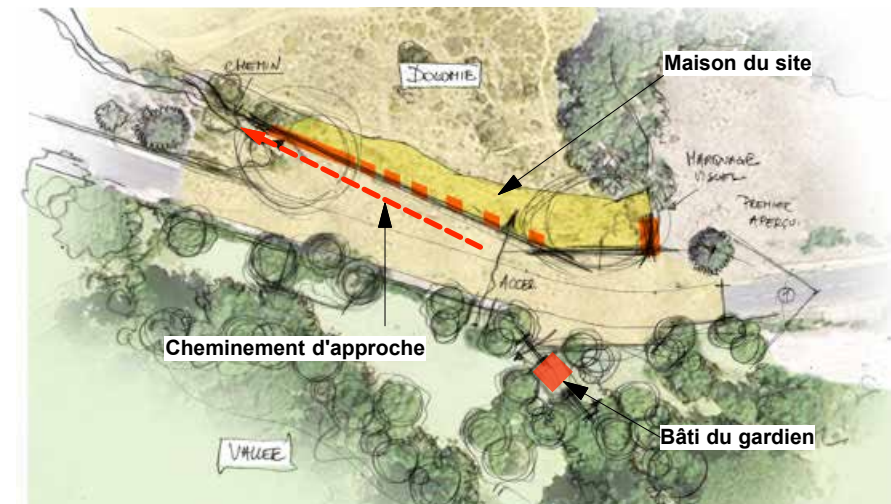
• Quelle construction est prévue pour le terrain ?

Le projet consiste à construire tout d'abord un espace d'accueil (office de tourisme) comprenant un espace d'exposition, une petite boutique et un autre espace réservé au personnel. Afin de répondre aux exigences de gestion des véhicules, un petit bâti s'intègre au projet d'aménagement d'ensemble à proximité des aires de stationnements.

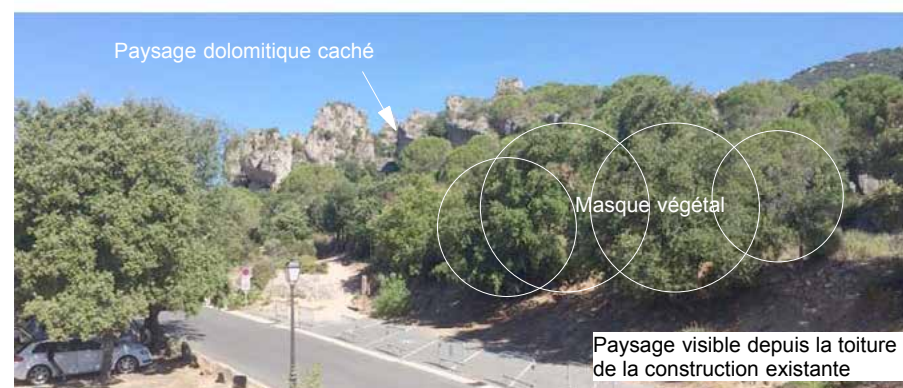
• Comment sont prévus l'implantation, l'organisation, la composition et le volume des constructions nouvelles, notamment par rapport aux constructions ou paysages avoisinants ?

Le site révèle fortement ses paysages et ses entités.

Aux constats de l'état des lieux, l'espace formé par le délaissé et le talus est sans utilité. La végétation dense qui le borde, masque le paysage sur les dolomies en arrière. Le choix d'utiliser cet espace permet en premier lieu de créer un espace d'accueil fonctionnel tout en mettant en valeur le paysage du site en arrière plan. L'architecture composée de strates minérales (murs de béton structuré) s'implante le long de la limite de parcelle du chemin communal et s'intègre totalement dans le relief, formant un ensemble avec le site. Depuis le parking, la construction s'ouvre sur l'office de tourisme et sur un généreux espace extérieur ombragé jusqu'au départ du chemin de randonnée.



Pour une question de gestion des parkings, le lieu initial du petit bâtiment du gardien conserve son implantation. Il sera accompagné d'un aménagement paysager spécifique et d'un traitement de façade discret.



Les enjeux du projet de construction de la maison du site:

- * Une situation panoptique à la croisée des paysages;
- * Un accompagnement du bâti pour le départ du chemin de randonnée;
- * L'utilisation du délaissé et la mise en valeur du paysage dolomitique;

Construction principale: Office d'accueil

Dans ce site remarquable, la construction principale se batit sur deux grandes idées à la fois fonctionnelle et d'intégration.

- * créer un espace ombragée, frais et spacieux intégrant de nombreuses assises, une fontaine et des sanitaires;
- * mettre en valeur le paysage des Courtils et le souligner par l'architecture.

Simplement, des murs béton épais et bruts délimitent les espaces extérieurs et intérieurs. Cet ensemble de strates minérales est abrité par une grande toiture béton minéralisée et végétalisée. Elle permet une intégration idéale aux vues de la cinquième façade (perception depuis le chemin).

En premier aperçu, les aménagements du projet permettent de maintenir un paysage naturel et d'intégrer au mieux les aires de stationnements. A l'approche de cette entrée de village, nous distinguons à l'arrière d'un chêne existant la façade "proue" (façade est) par une série de strates qui s'adosent sur le relief. Discrètement elle annonce un premier signal avant de franchir le seuil du site.



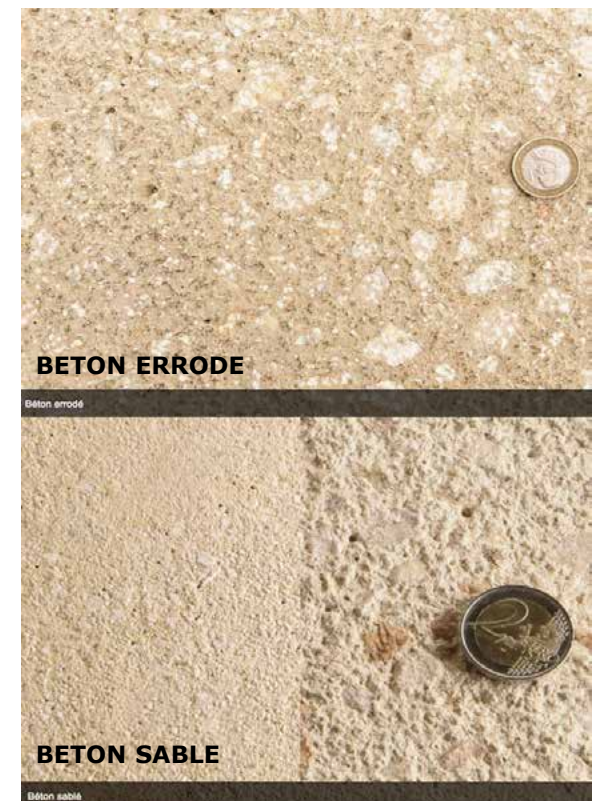
Construction secondaire: Bati du gardien

Sur la gauche, à l'arrière d'aménagements paysagers, le petit bâtiment du gardien se cache dans l'ombre avec ses façades de carrelats bois verticaux.

• Quels sont les matériaux et les couleurs des constructions ?

Dans ce contexte, l'Office d'accueil est une construction qui s'adapte à cette entité minérale dolomitique. L'ensemble des parois solide est constitué de béton sablé. La teinte de la matière est réalisée à l'aide de sable et d'agrégats locaux et des échantillons seront élaborés sur site pendant les travaux.

Revêtements de sol (intérieur et extérieur), murs et plafond ainsi que les mobiliers d'assises, les espaces maintiennent cette ambiance minérale. La façade vitrée de l'entrée de l'office ainsi que les menuiseries pour les ouvrants des espaces personnels possèdent des profils métalliques (teinte gris anthracite).



NOTICE PAYSAGERE

Le parti pris paysager s’appuie sur les éléments naturels existants pour gérer une transition naturelle et progressive entre espace naturel (la vallée de la Dourbie), vallée domestiquée et entrée du site classé :

SÉQUENCE N°1 : LA VALLÉE DOMESTIQUÉE
Intentions d’aménagement : préserver le caractère champêtre à travers un aménagement léger et réversible.

- Projet :
- Aménagements doux : utilisation de matériaux perméables et renouvelables (grave compactée, potelets en bois pour démarcation).
 - Préservation et valorisation des arbres présents sur les talus périphériques par la gestion.
 - Remodelage du nez sableux accompagné de replantation.
 - Zone de remblaie limitée à l’aire de bus et à l’entrée de l’aire de stationnement temporaire.
 - Mise en place d’un filtre végétal pour minimiser l’impact de la voiture en haute saison depuis la route : cannes de Provence et saules dans les fossés, plantations d’un bouquet de chênes verts sur l’extrémité Est de la parcelle 115.
 - Positionnement des véhicules du stationnement temporaire sous les lisières arborées existantes (confort d’usage et réduction de l’impact visuel).
 - Stationnements bus positionnés en contrebas de la route sur la parcelle 116.
 - Ouverture saisonnière du stationnement temporaire (haute saison uniquement).
- Cette poche de stationnement sera supprimée durant la 2ème phase de projet.
- Mise en place d’une clôture en bois et grillage à mouton qui accompagne le terrain naturel en toiture.

SÉQUENCE N° 2 : L’ENTRÉE DU SITE CLASSÉ ET SON AIRE DE STATIONNEMENT
Intentions d’aménagement : recréer du lien entre la vallée et le versant dolomitique.

- Projet :
- Valorisation du seuil naturel existant formé par les talus arborés pour gérer la transition entre espace champêtre et site aménagé.
 - Élargissement du parvis du bâtiment jusqu’à l’aire de stationnement pour retrouver un lien fonctionnel entre les entités paysagères. Le parvis sera traité en béton désactivé (composition identique aux façades de la Maison de Site).
 - Dispositifs de délimitation des circulations piétonnes non contraignants : bordure béton hauteur 15 cm côté architecture (socle) et clous corten coté aire de stationnement.
 - Gabarit actuel de la route de la Dolomie conservé.
 - Aménagement d’une placette à l’ombre du bosquet de chênes verts existant pour l’accueil des visiteurs accompagné de mobilier en béton sablé.
 - Aménagement doux pour l’aire de stationnement : matériaux perméables et renouvelables (grave compactée, potelets en bois pour la démarcation des poches de stationnement) favorisant la résilience du site à long terme.
 - Intensification de la présence végétale et mise en place d’un filtre végétal devant les stationnements par la plantation d’essences autochtones de milieux frais (rendu naturel).
 - Positionnement des véhicules du stationnement temporaire sous les lisières arborées existantes (confort d’usage et réduction de l’impact visuel).
 - Mise en valeur des ambiances végétales existantes par la gestion (talus).
 - Création d’une fenêtre paysagère ouverte sur la vallée en contrebas.
 - Conservation de l’éclairage sur mât existant le long de la route de la Dolomie.

SÉQUENCE N° 3 : DÉPART DU SENTIER DE RANDONNÉ
Intentions d’aménagement : mieux signaler l’accès piéton sans aménagement superflu.

- Projet :
- Valorisation de l’accès piéton au cirque dolomitique grâce au dégagement des vues sur le rocher des Courtinals.
 - Reprofilage du talus au départ du sentier de randonnée : création d’un escalier taillé dans la roche.
 - Accompagnement du sentier par l’architecture qui fait signal et sert de support pour accueillir la signalétique.



Banquettes monolithiques béton



Cloture piquets bois maille souple



Clou acier corten



Sol en béton sablé
Béton et rocher affleurant



Potelets bois



Appuis vélo bois et acier



Escalier taillé dans la roche

Palette végétale milieux frais



Corroyère



Canne de Provence



Saule à feuille de romarin



Frêne à fleur

Palette végétale milieux secs



Romarin



Filaire à feuille étroite



Chêne vert



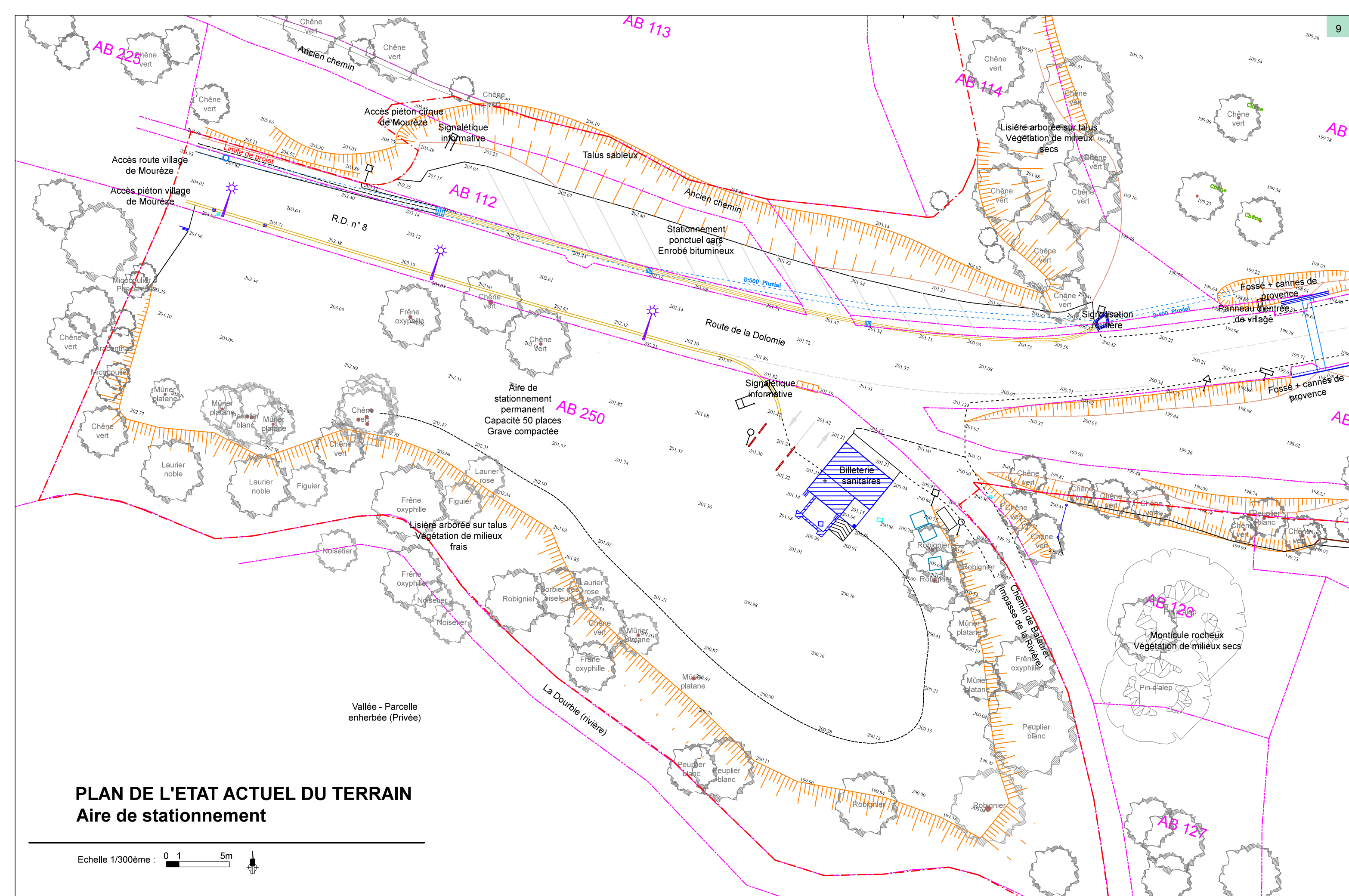
Genêt à balai



Asperge sauvage



Bruyère





AB 113

AB 114

AB 115
199.78

Parcelle enherbée
Stationnement
temporaires
Capacité 55 places

AB 117

Végétation milieux frais

Parcelle enherbée
Stationnements
temporaires
Capacité 25 places

Ancien chemin

AB 12

AB 11

Monticule rocheux
Végétation de milieux secs

Aménagement du pôle d'accueil touristique de Mourèze

Maître d'Ouvrage: Communauté des Communes
du Clermontois
Espace CLERMONT VIDAL 20 avenue Raymond Lacombe
34800 CLERMONT L'HERAULT

Architecte : SARL Architecture
Dimension Nature
11 avenue de Montpellier
34470 PEROLS -
Tel: 06 42 12 16 74

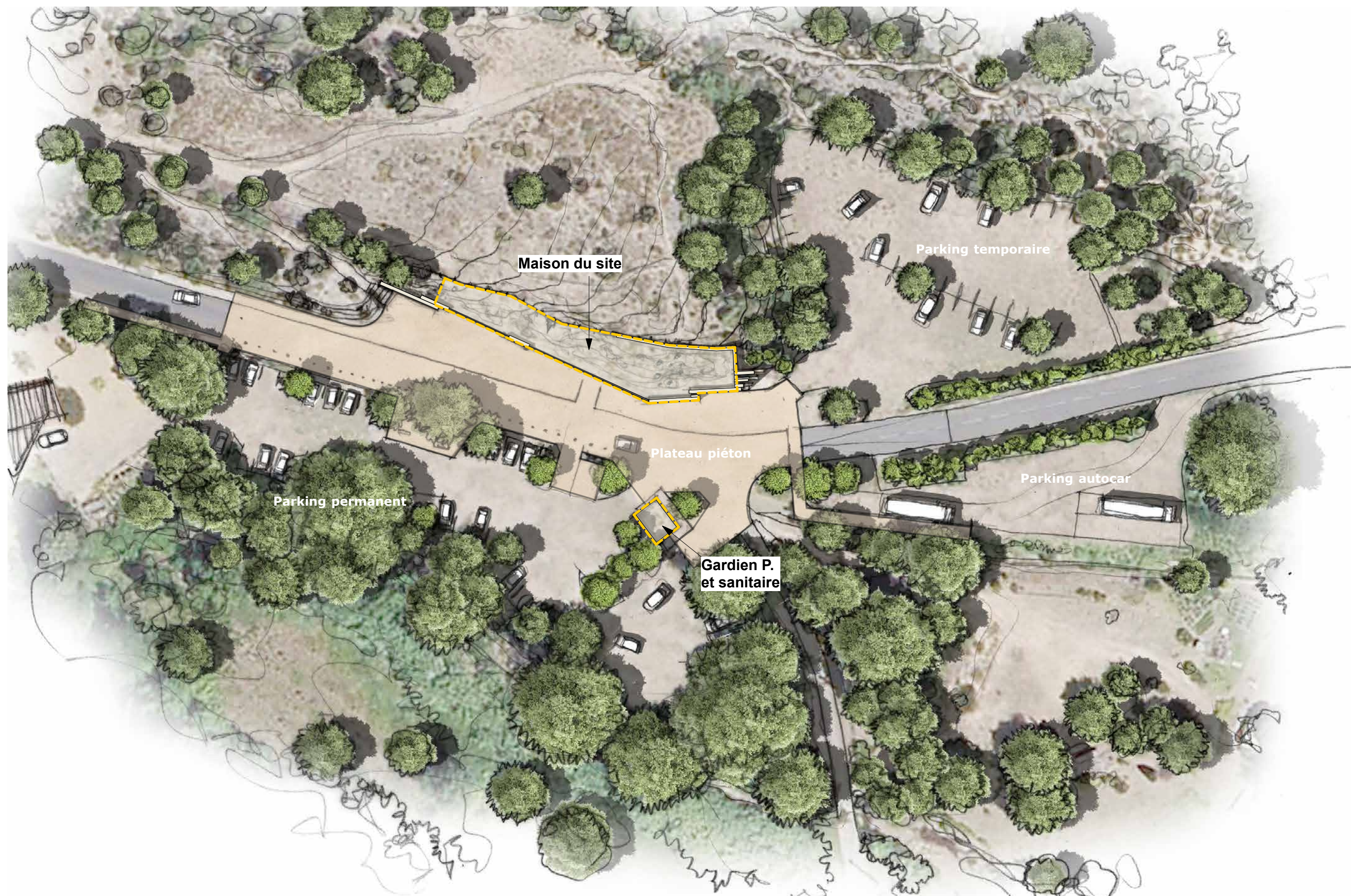
Paysagiste : SARL ESKIS
paysagistes
10, rue des Amaryllis
34070 MONTPELLIER -
Tel: 06 64 08 75 58

Dossier édifié :
Nov. 2018

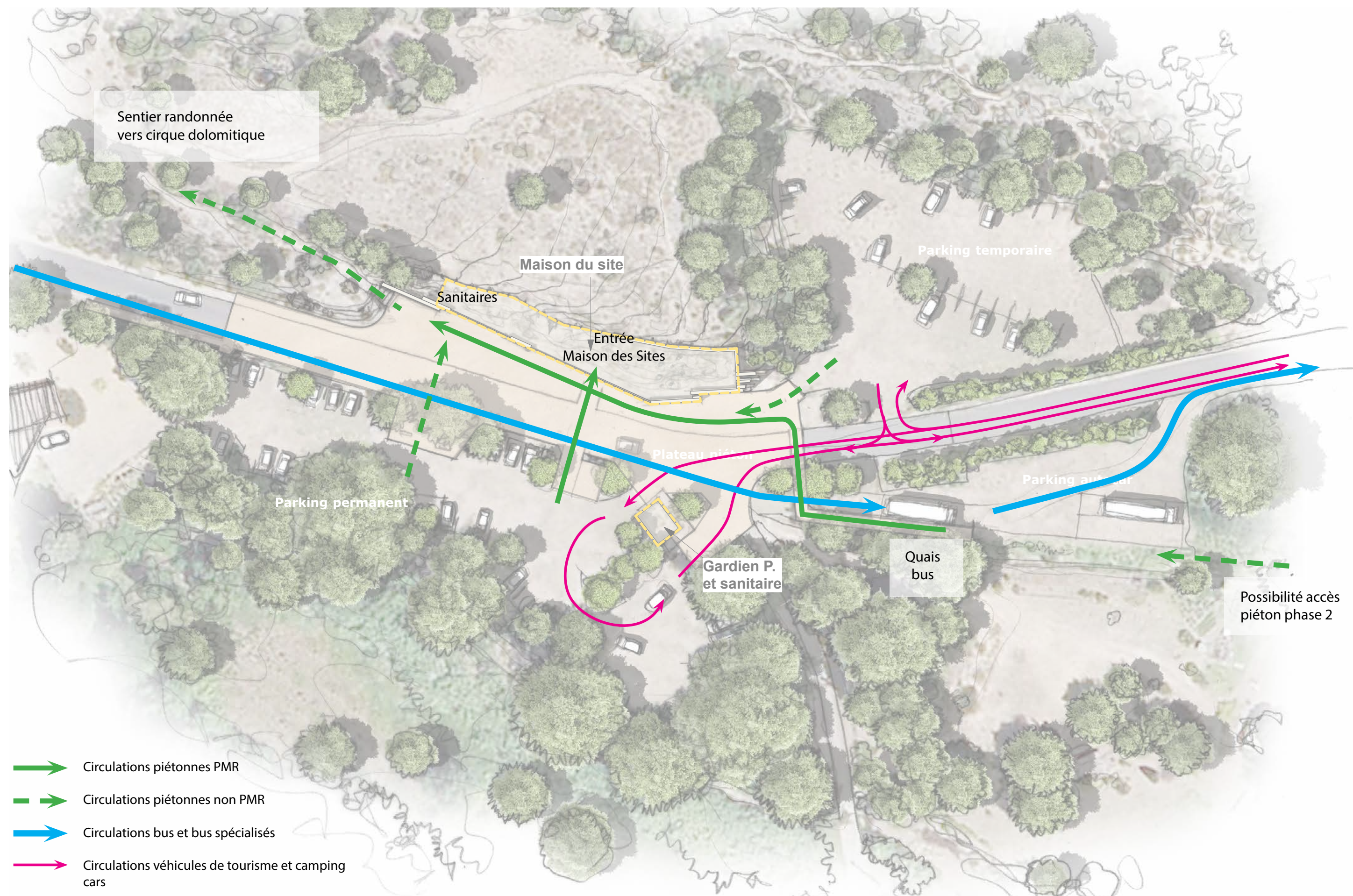
PA3

PLAN DE MASSE GENERAL

Situation du bâti



PLAN DE FONCTIONNEMENT



PLAN DE COMPOSITION D'ENSEMBLE Parking permanent

Echelle 1/300ème : 0 1 5m



VEGETATION EXISTANTE

- Arbres et arbustes existants préservés + taille de mise en valeur
- Arbres et arbustes existants supprimés
- Enherbement
- Végétation arbustive existante préservée

PLANTATIONS

- Arbres milieux secs (voir selon intitulé) : chêne vert
- Arbres milieux frais (voir selon intitulé) : peuplier blanc, frêne à fleurs
- Végétation herbacée et arbustive de milieux frais : saule à feuille de romarin, bupleur, fusain, hellebore, chevreuille, canna de Provence...
- Végétation herbacée et arbustive de milieux secs : genêt d'Espagne, bruyère, romarin, filaire...

**Aménagement du pôle d'accueil
touristique de Mourèze**

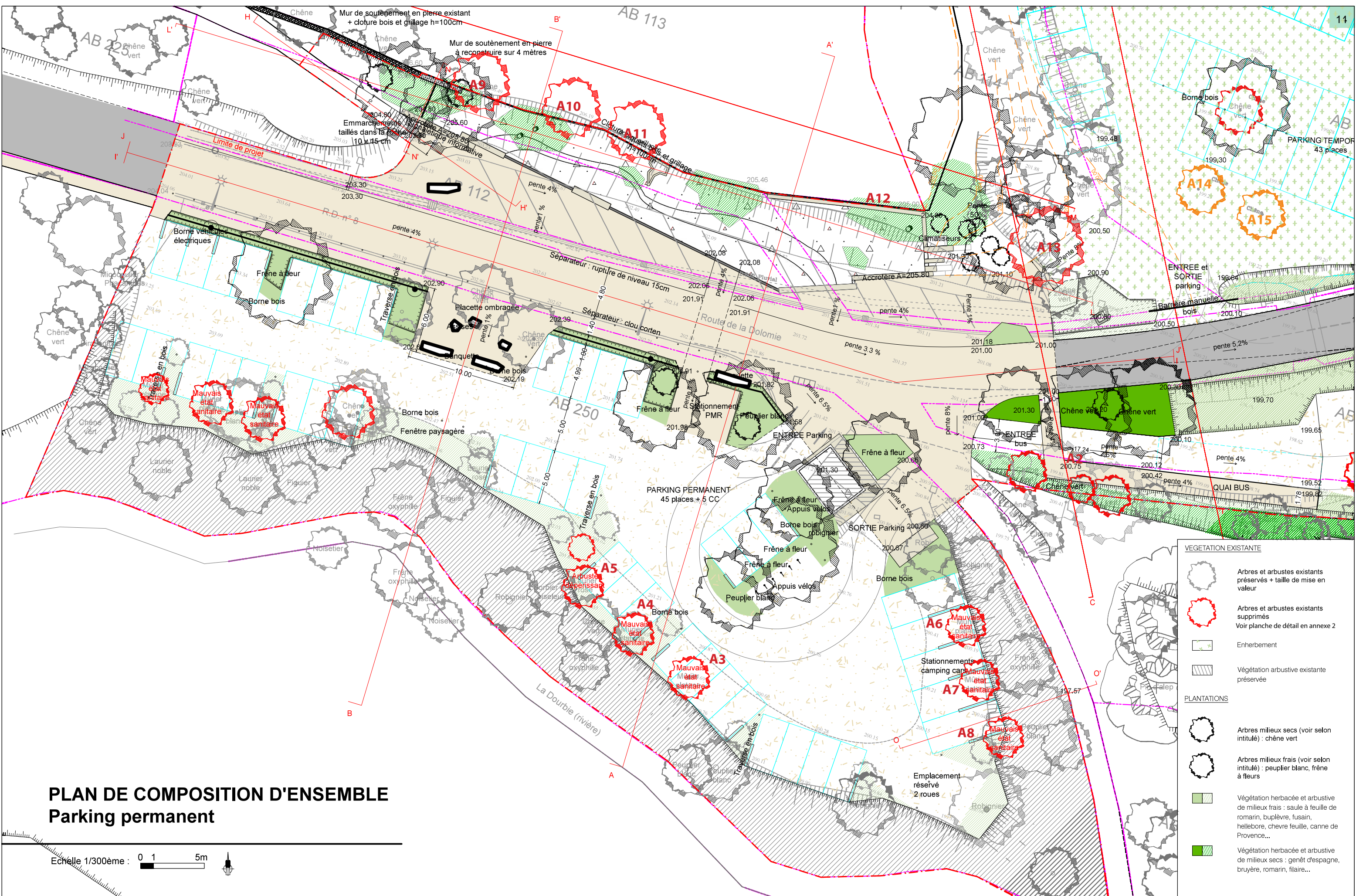
Maître d'Ouvrage: Communauté des Communes
du Clermontais
Espace Marcel VIDAL 20 avenue Raymond Lacombe
34800 CLERMONT L'HERAULT

Architecte : SARL Architecture
Dimension Nature
11 avenue de Montpellier
34470 PEROLS -
Tel: 06 42 12 16 74

Paysagiste : SARL ESKIS
paysagistes
10, rue des Amarylles
34070 MONTPELLIER -
Tel: 06 64 08 75 58

Dossier édifié :
Nov. 2018

PA4



PLAN DE COMPOSITION D'ENSEMBLE
Parking permanent

Echelle 1/300ème : 0 1 5m

- VEGETATION EXISTANTE**
- Arbres et arbustes existants préservés + taille de mise en valeur
 - Arbres et arbustes existants supprimés
Voir planche de détail en annexe 2
 - Enherbement
 - Végétation arbustive existante préservée
- PLANTATIONS**
- Arbres milieux secs (voir selon intitulé) : chêne vert
 - Arbres milieux frais (voir selon intitulé) : peuplier blanc, frêne à fleurs
 - Végétation herbacée et arbustive de milieux frais : saule à feuille de romarin, buplèvre, fusain, hellebore, chevre feuille, canne de Provence...
 - Végétation herbacée et arbustive de milieux secs : genêt d'Espagne, bruyère, romarin, filaire...



Aménagement du pôle d'accueil
touristique de Mourèze

Maître d'Ouvrage: Communauté des Communes du Clermontais
Espace Marcel VIDAL 20 avenue Raymond Lacombe
34800 CLERMONT L'HERAULT

Architecte : SARL Architecture Dimension Nature
11 avenue de Montpellier
34470 PEROLS -
Tel: 06 42 12 16 74

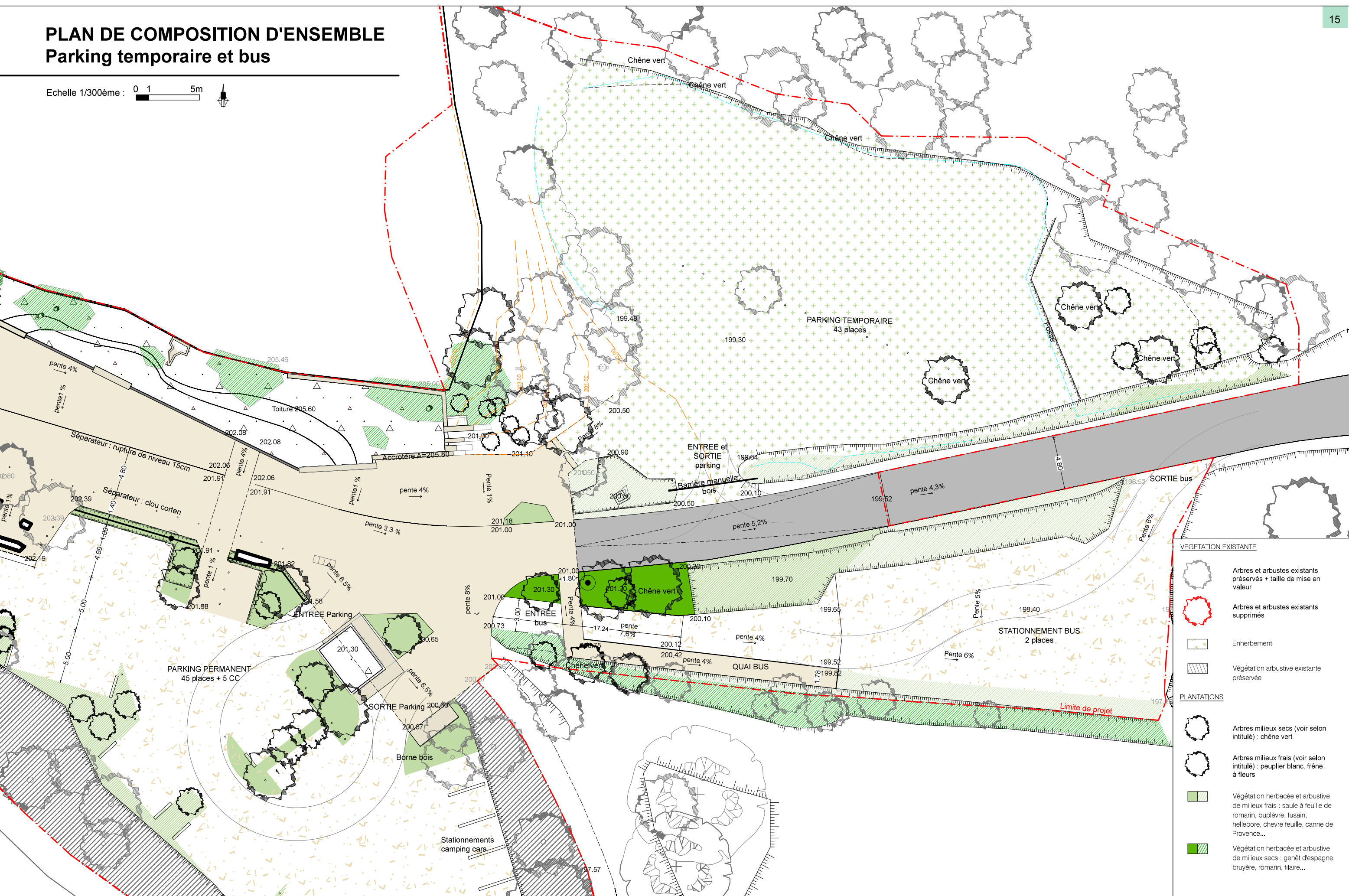
Paysagiste : SARL ESKIS paysagistes
10, rue des Amarylles
34070 MONTPELLIER -
Tel: 06 64 08 75 58

Dossier édifié :
Nov. 2018

PA4

PLAN DE COMPOSITION D'ENSEMBLE
Parking temporaire et bus

Echelle 1/300ème : 0 1 5m



VEGETATION EXISTANTE

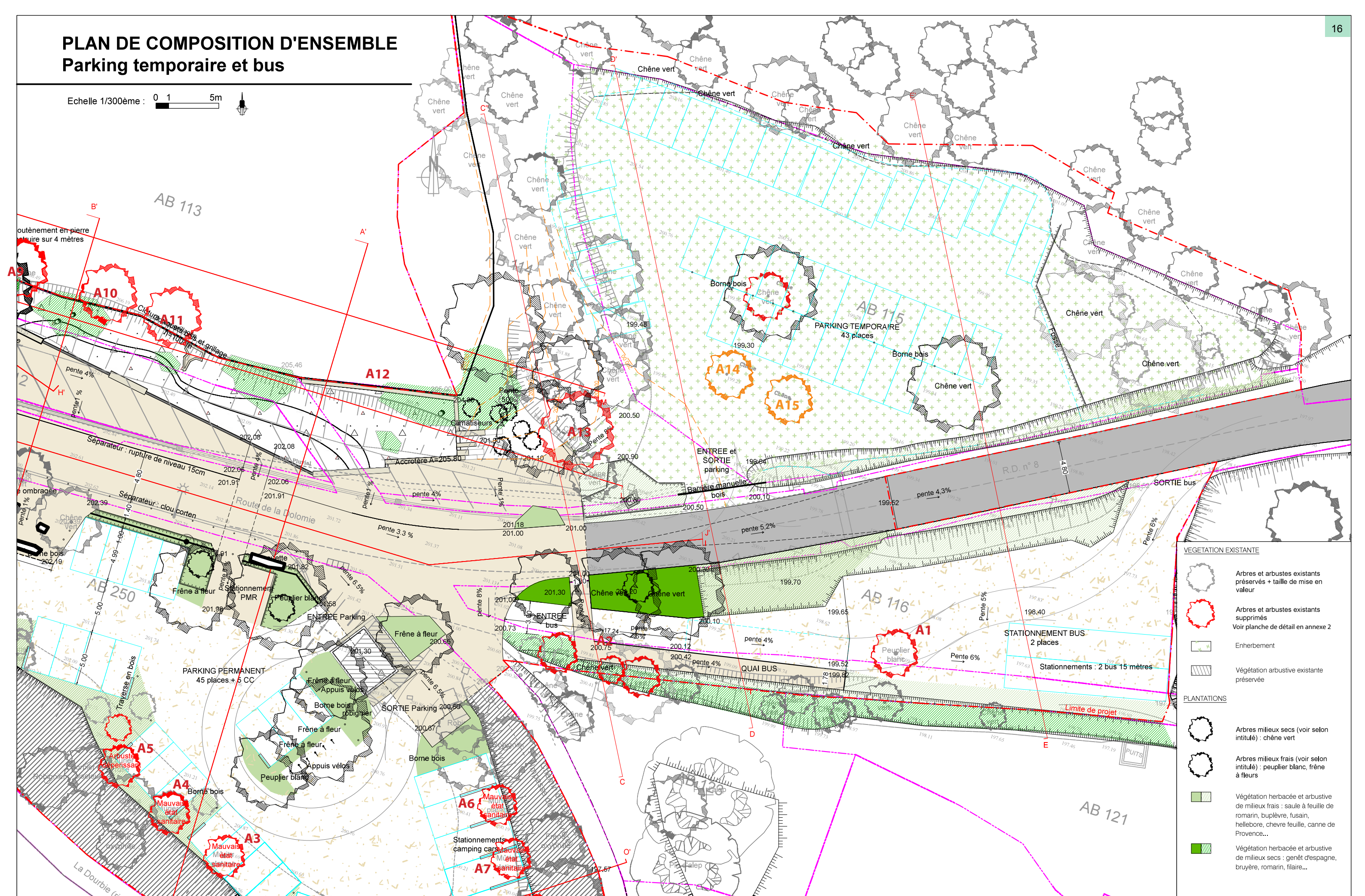
- Arbres et arbustes existants préservés + taille de mise en valeur
- Arbres et arbustes existants supprimés
- Enherbement
- Végétation arbustive existante préservée

PLANTATIONS

- Arbres milieux secs (voir selon intitulé) : chêne vert
- Arbres milieux frais (voir selon intitulé) : peuplier blanc, frêne à fleurs
- Végétation herbacée et arbustive de milieux frais : saule à feuille de romarin, buplèvre, fusain, hellebore, chevre feuille, canne de Provence...
- Végétation herbacée et arbustive de milieux secs : genêt d'Espagne, bruyère, romarin, filaire...

PLAN DE COMPOSITION D'ENSEMBLE
Parking temporaire et bus

Echelle 1/300ème : 0 1 5m



VEGETATION EXISTANTE

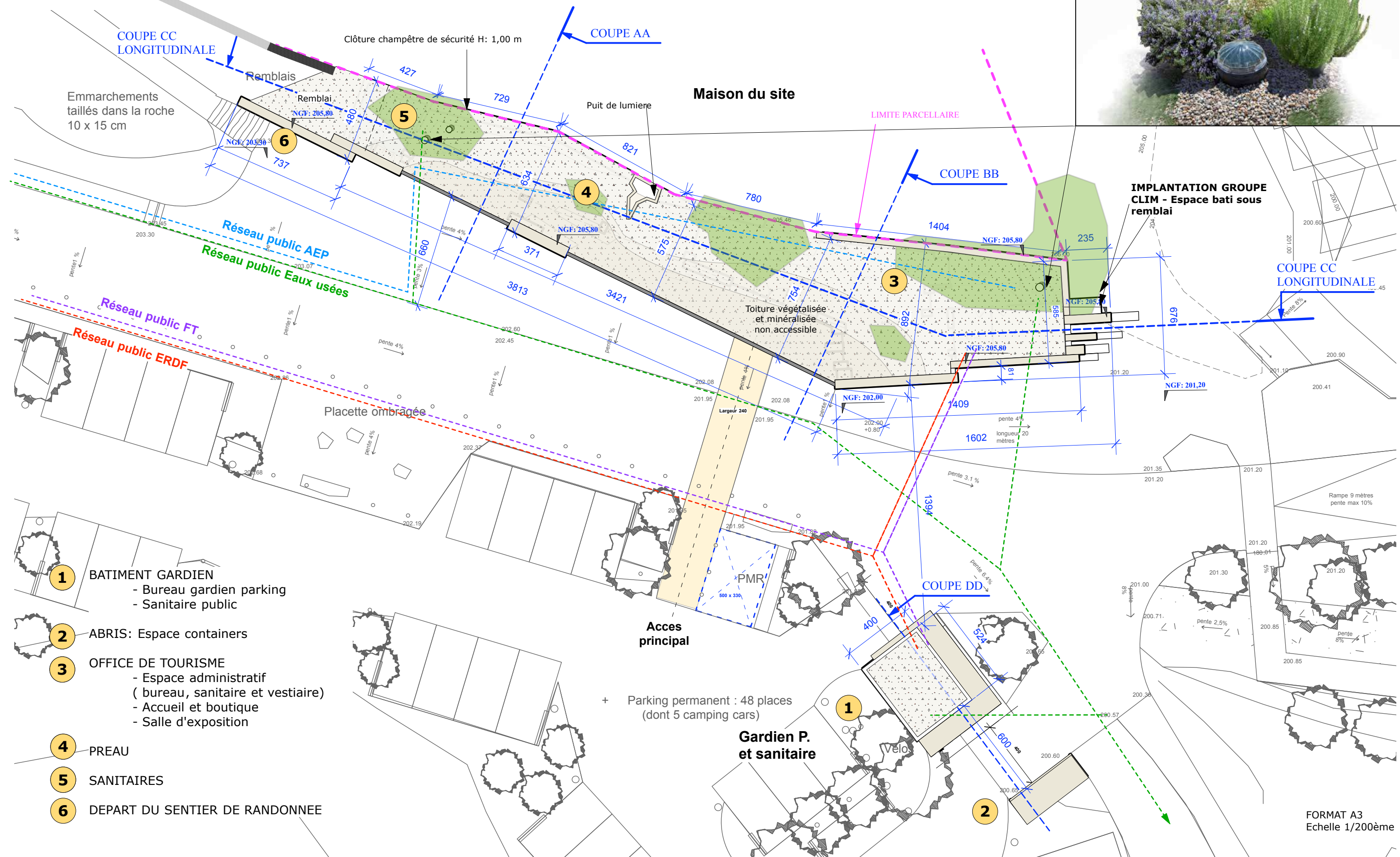
- Arbres et arbustes existants préservés + taille de mise en valeur
- Arbres et arbustes existants supprimés
Voir planche de détail en annexe 2
- Enherbement
- Végétation arbustive existante préservée

PLANTATIONS

- Arbres milieux secs (voir selon intitulé) : chêne vert
- Arbres milieux frais (voir selon intitulé) : peuplier blanc, frêne à fleurs
- Végétation herbacée et arbustive de milieux frais : saule à feuille de romarin, buhlèvre, fusain, hellebore, chevre feuille, canne de Provence...
- Végétation herbacée et arbustive de milieux secs : genêt d'Espagne, bruyère, romarin, filaire...

PLAN DE MASSE

Eclairage zénithal accompagné de massif arbustif
SOLAR TUBE



- 1 BATIMENT GARDIEN
 - Bureau gardien parking
 - Sanitaire public
- 2 ABRIS: Espace containers
- 3 OFFICE DE TOURISME
 - Espace administratif (bureau, sanitaire et vestiaire)
 - Accueil et boutique
 - Salle d'exposition
- 4 PREAU
- 5 SANITAIRES
- 6 DEPART DU SENTIER DE RANDONNEE

FORMAT A3
Echelle 1/200ème



Aménagement du pôle d'accueil
touristique de Mourèze

Maître d'Ouvrage: Communauté des Communes
du Clermontais
Espace Marcel VIDAL 20 avenue Raymond Lacombe
34800 CLERMONT L'HERAULT

Architecte : SARL Architecture
Dimension Nature
11 avenue de Montpellier
34470 PEROLS -
Tel: 06 42 12 16 74

Paysagiste : SARL ESKIS
paysagistes
10, rue des Amaryllis
34070 MONTPELLIER -
Tel: 06 64 08 75 58

Dossier édifié :
Nov. 2018

PA18

PLAN DE MASSE

Déblais et remblais

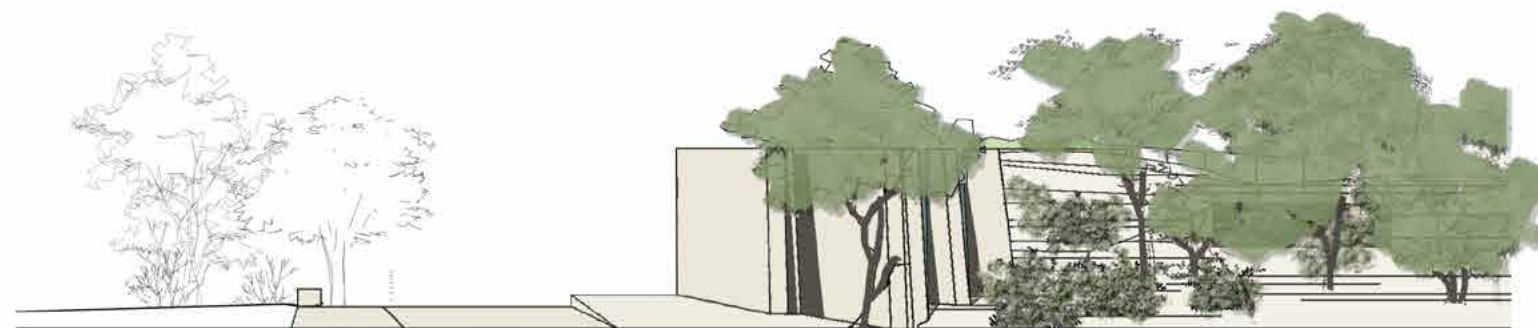
Echelle 1/400ème



FACADES

Façade Maison du site

Façade est - Entrée



Façade sud

Façade bâtiment du gardien et sanitaire



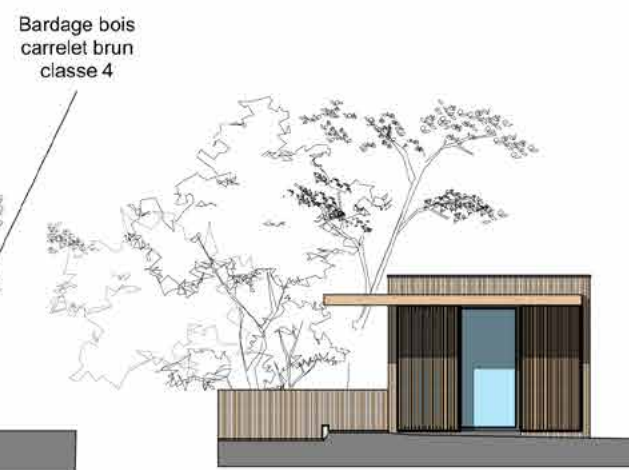
Façade sud



Façade est



Façade nord



Façade ouest

FACADE NORD

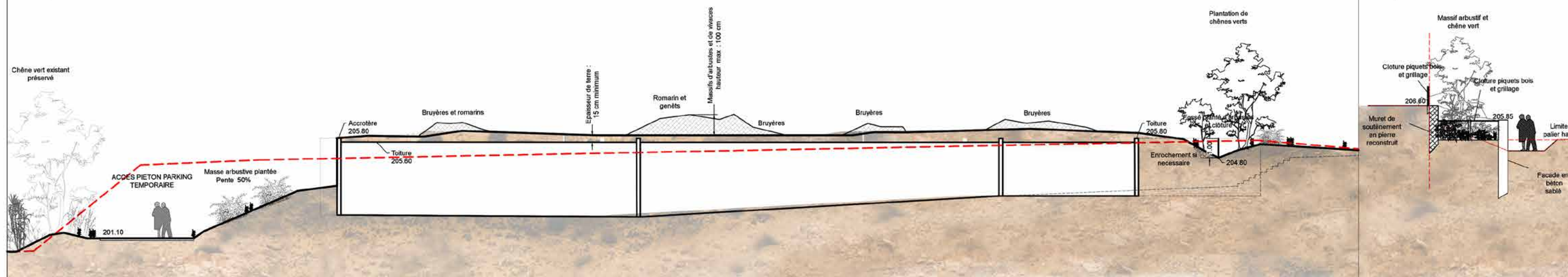
PALETTE VEGETALE



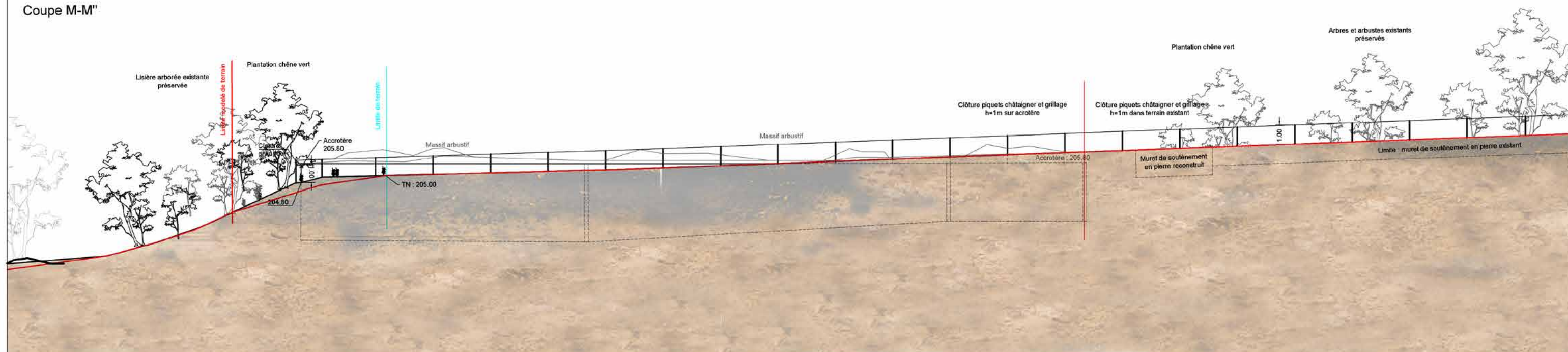
MATERIAUX



Coupe L-L'

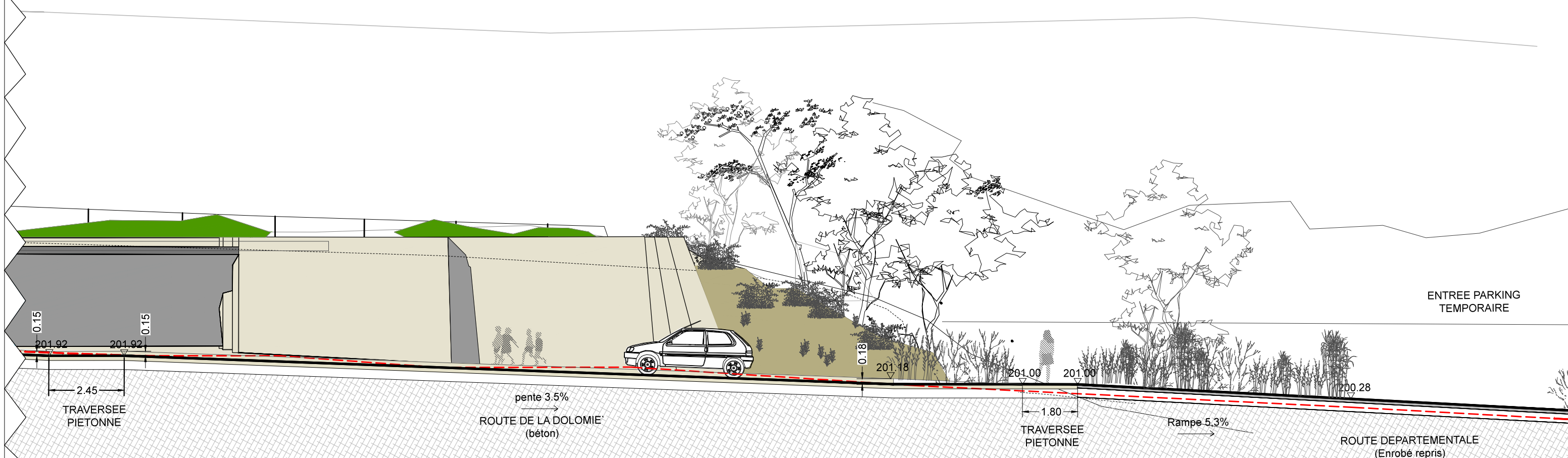
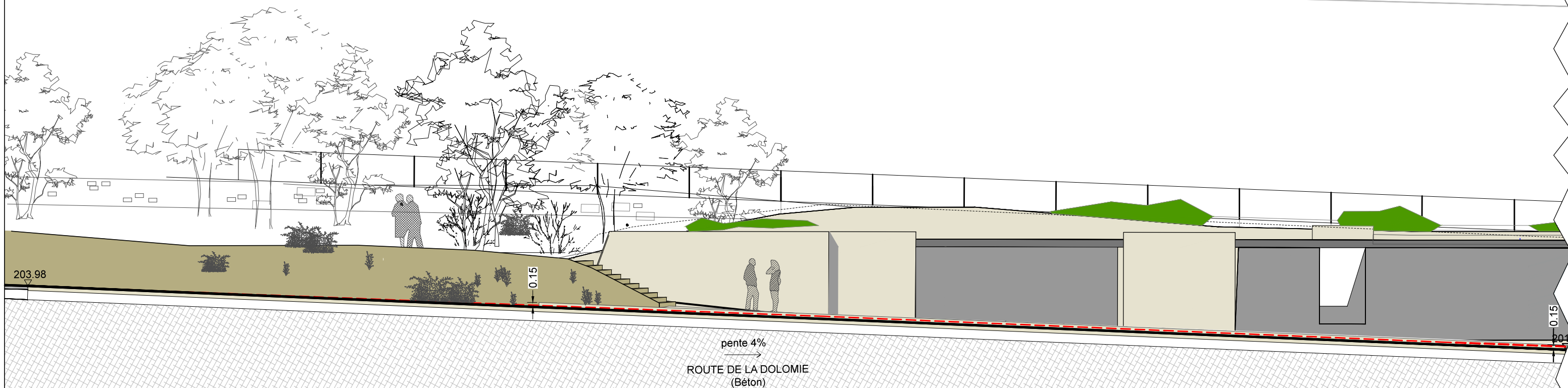


Coupe M-M''



ELEVATION SUD ROUTE DE LA DOLOMIE - MAISON DE SITE

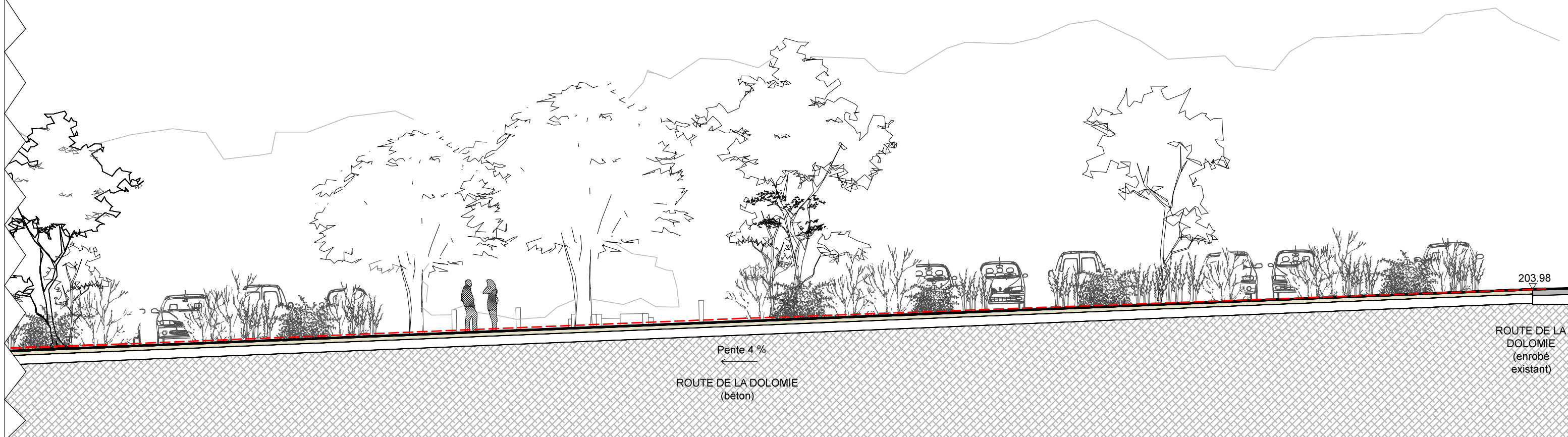
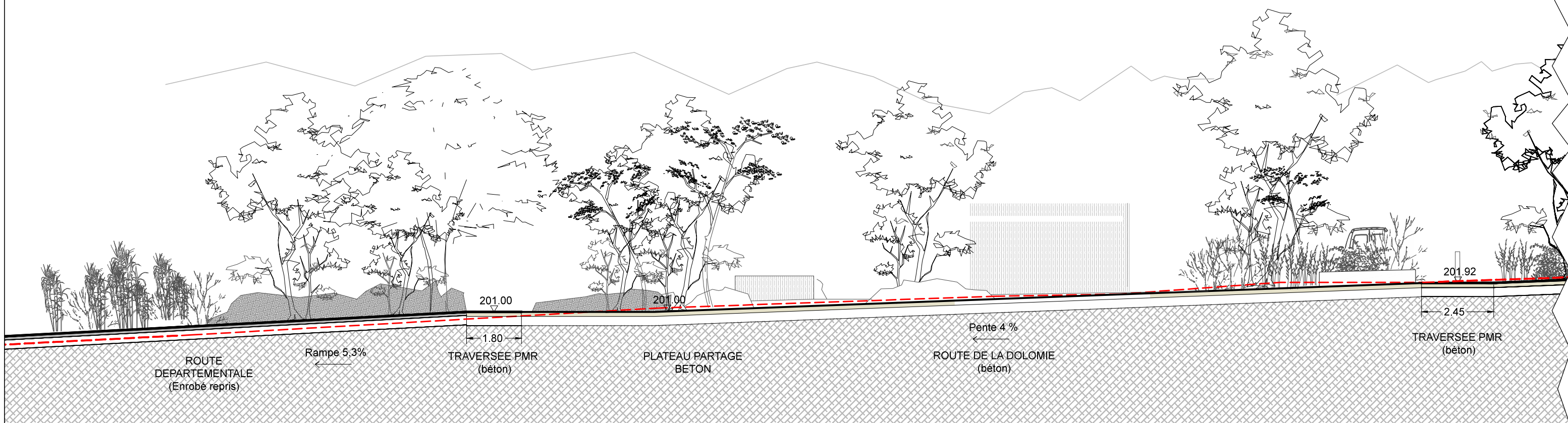
Echelle 1/125ème



ELEVATION NORD

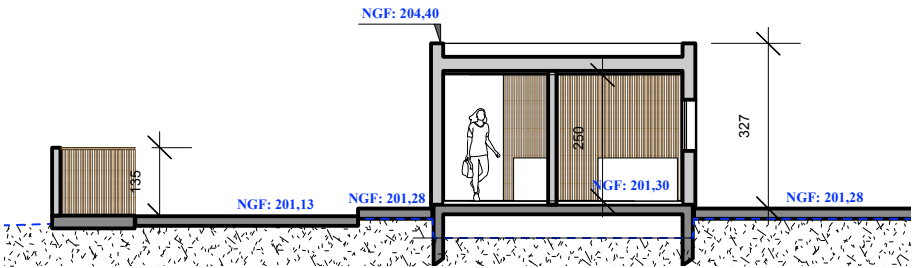
ROUTE DE LA DOLOMIE - STATIONNEMENT PERMANENT

Echelle 1/125ème



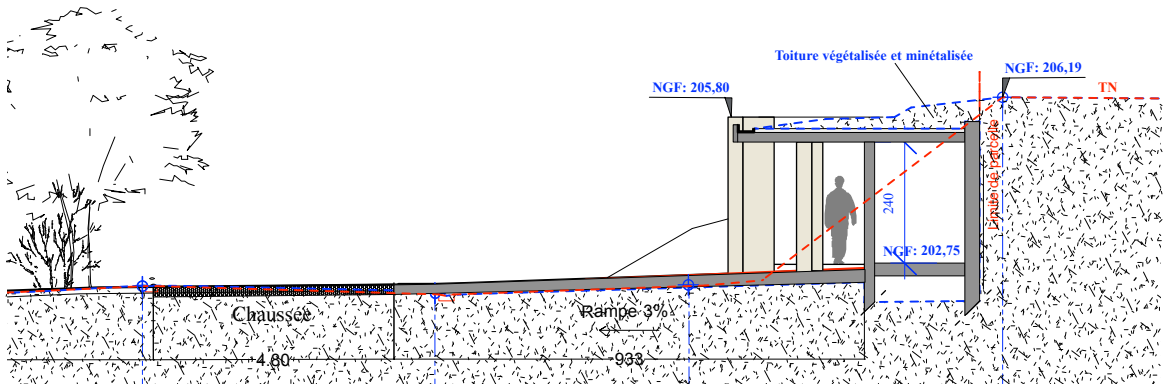
COUPES

Bâtiment gardien et sanitaire

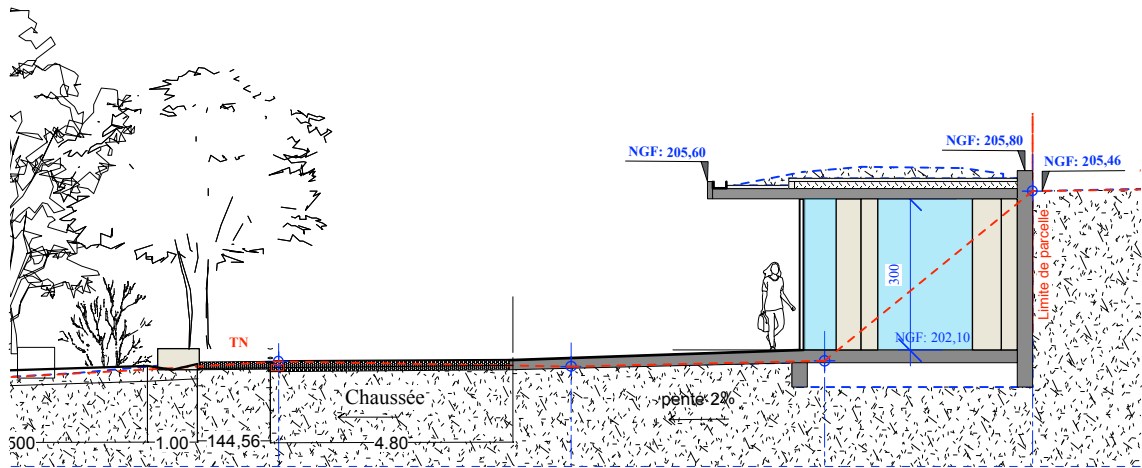


COUPE DD Echelle 1/150ème

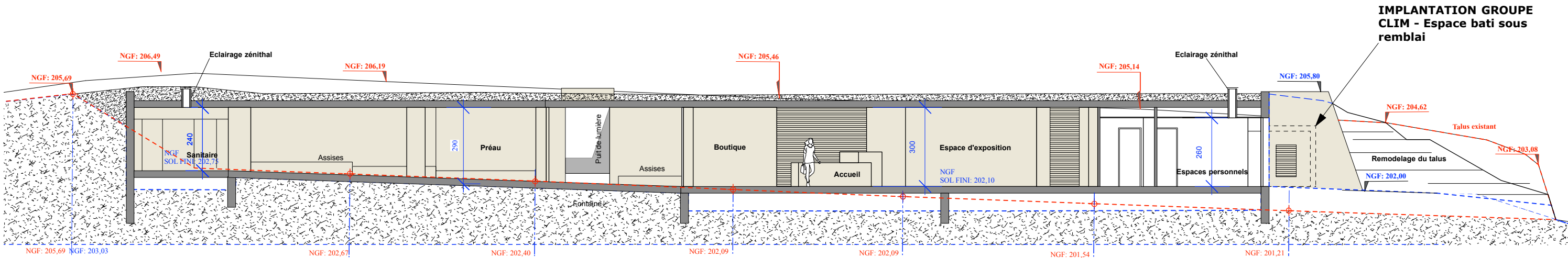
Maison du site



COUPE TRANSVERSALE AA Echelle 1/150ème



COUPE TRANSVERSALE BB Echelle 1/150ème



COUPE CC LONGITUDINALE Echelle 1/150ème

IMPLANTATION GROUPE CLIM - Espace bati sous remblai

Coupe 0-0'

Mûrier platane à abattre
(mauvais état sanitaire)

Frondaison
4-5 mètres

7.00

Coupe H-H'

PLAN EN COUPE - Stationnement permanent

Echelle 1/125e

Sentier piéton existant

Emmarchement taillé
dans le rocher existant
10 marches

3.60

1.50

203.30

204.80

1.19

Coupe B-B'

Echelle 1/125e

0.50

0.80

Pente 1%

5.00

ACCES
STATIONNEMENTS
(grave compactée)

PLACETTE OMBREEE
(béton)

7.57

ROUTE
(béton)

4.80

PARVIS PIETON
(béton)

pente 1%

Largeur variable

PARVIS PIETON COUVERT
(béton)

0.15

202.83

202.86

Coupe A-A'

Limite de parcelle

MASSE ARBUSTIVE
EXISTANTE COMPLETEE

ACCES STATIONNEMENTS
(grave compactée)

STATIONNEMENT
(grave compactée)

MASSE CHEMIN
ARBUSTIVE PIETON
PLANTEE (béton)

ROUTE
(béton)

PARVIS PIETON
(béton)

MAISON DE SITE
Salle d'exposition (béton)

pente 1%

Largeur variable
min 1.50m

0.15

202.06

202.08

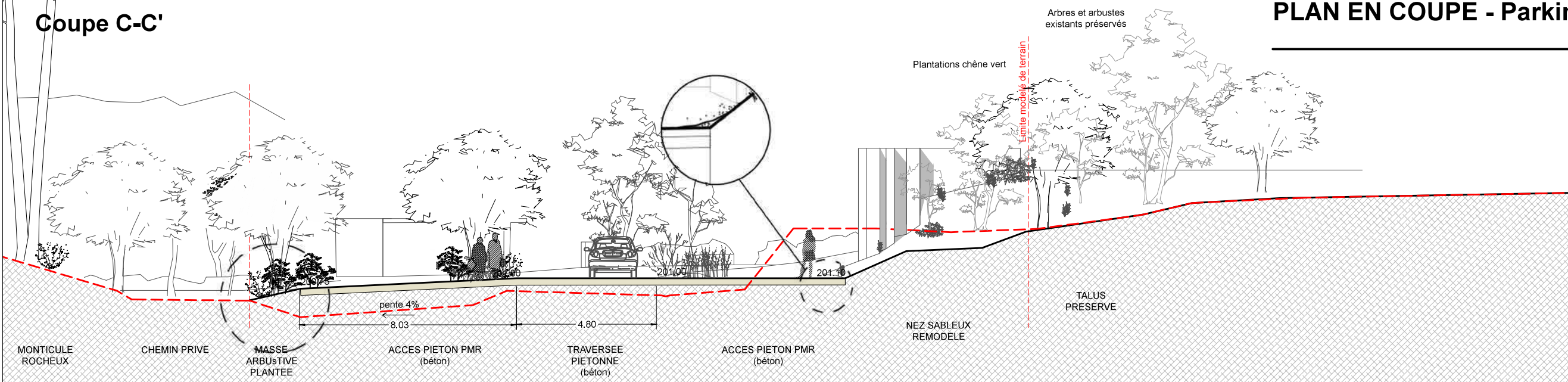
202.10

Coupe C-C'

PLAN EN COUPE - Parking temporaire et bus

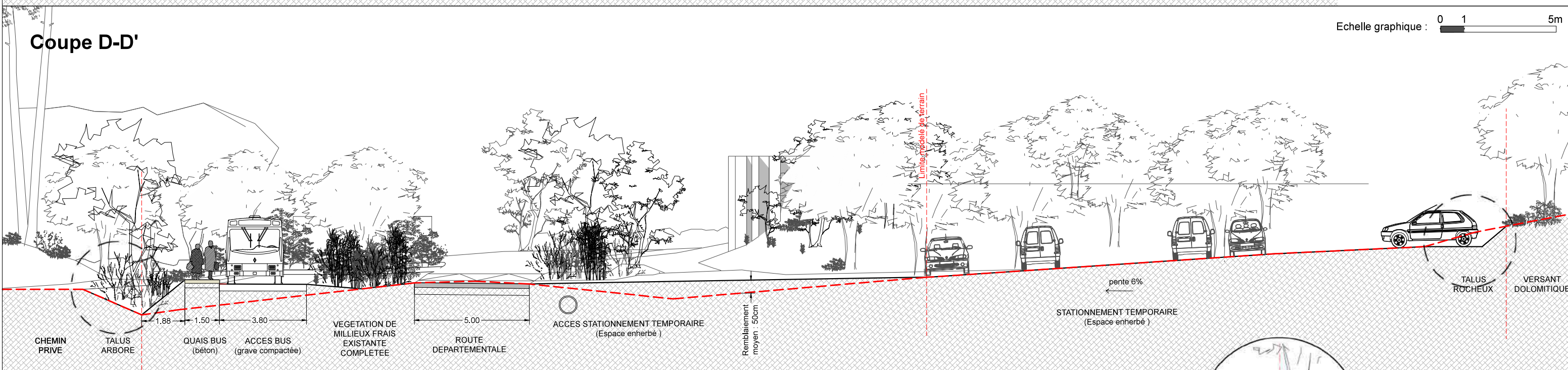
Echelle graphique :

0 1 5m

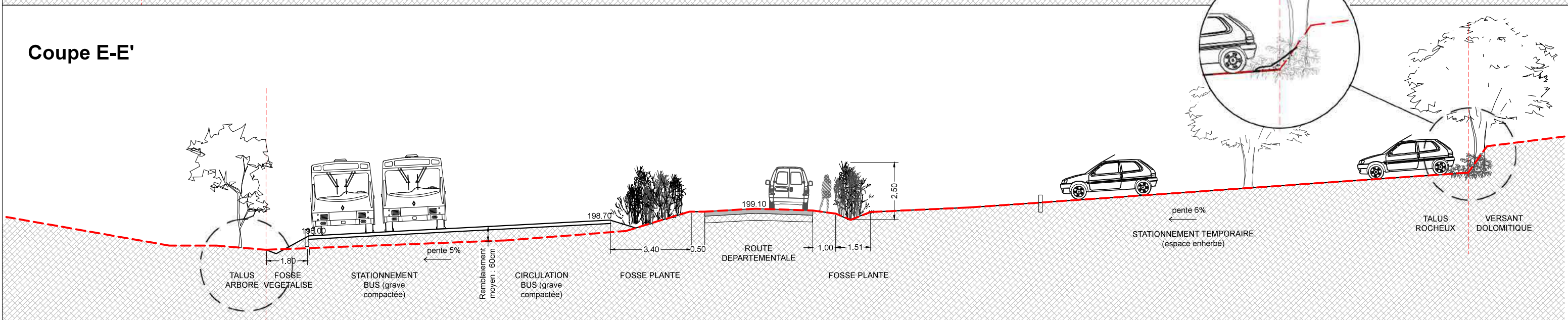


Coupe D-D'

Echelle graphique : 0 1 5m



Coupe E-E'



INSERTION PAYSAGERE



Vue existante

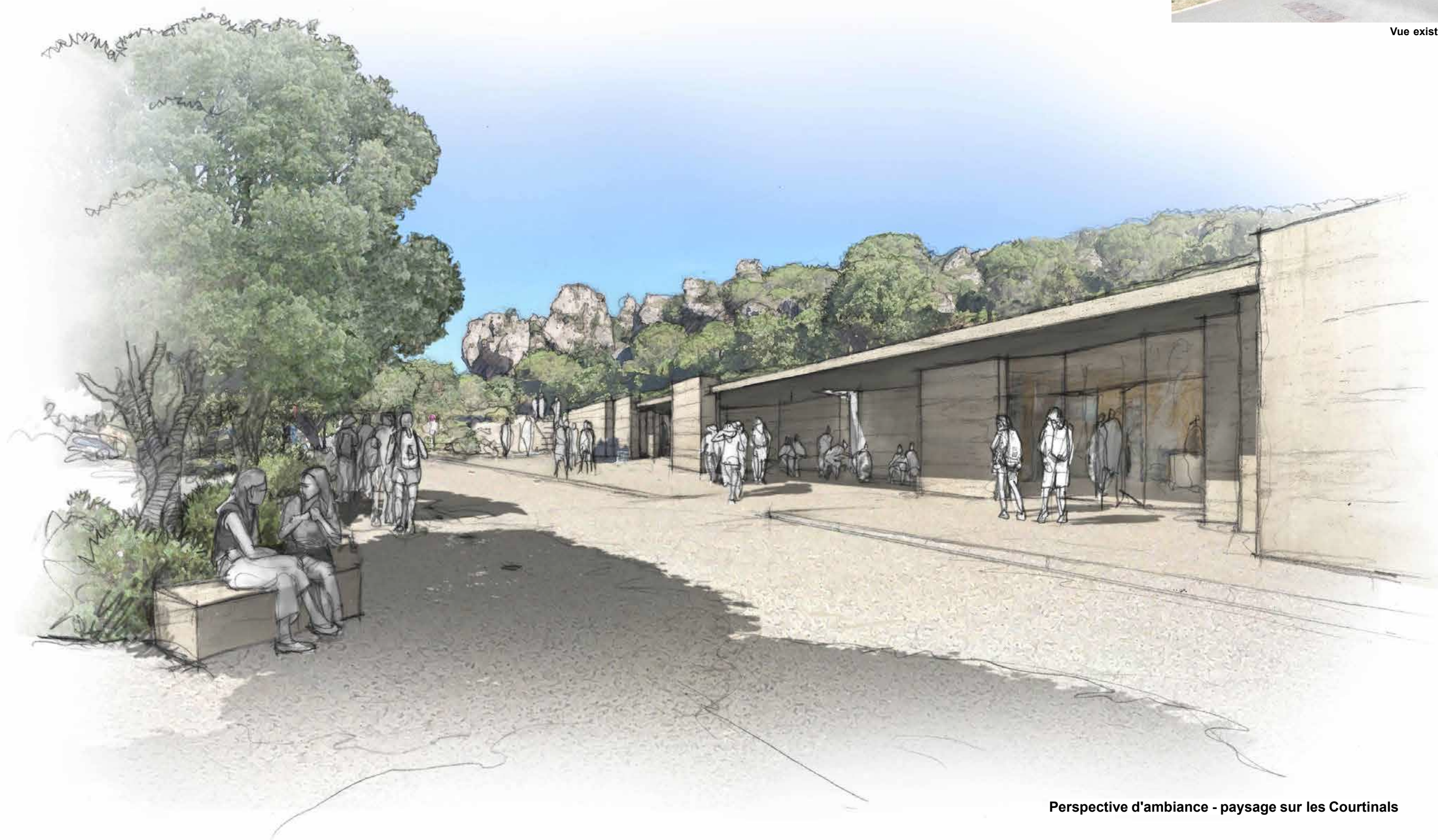


Premier aperçu - entrée de village

INSERTION PAYSAGERE



Vue existante



Perspective d'ambiance - paysage sur les Courtinals

INSERTION PAYSAGERE



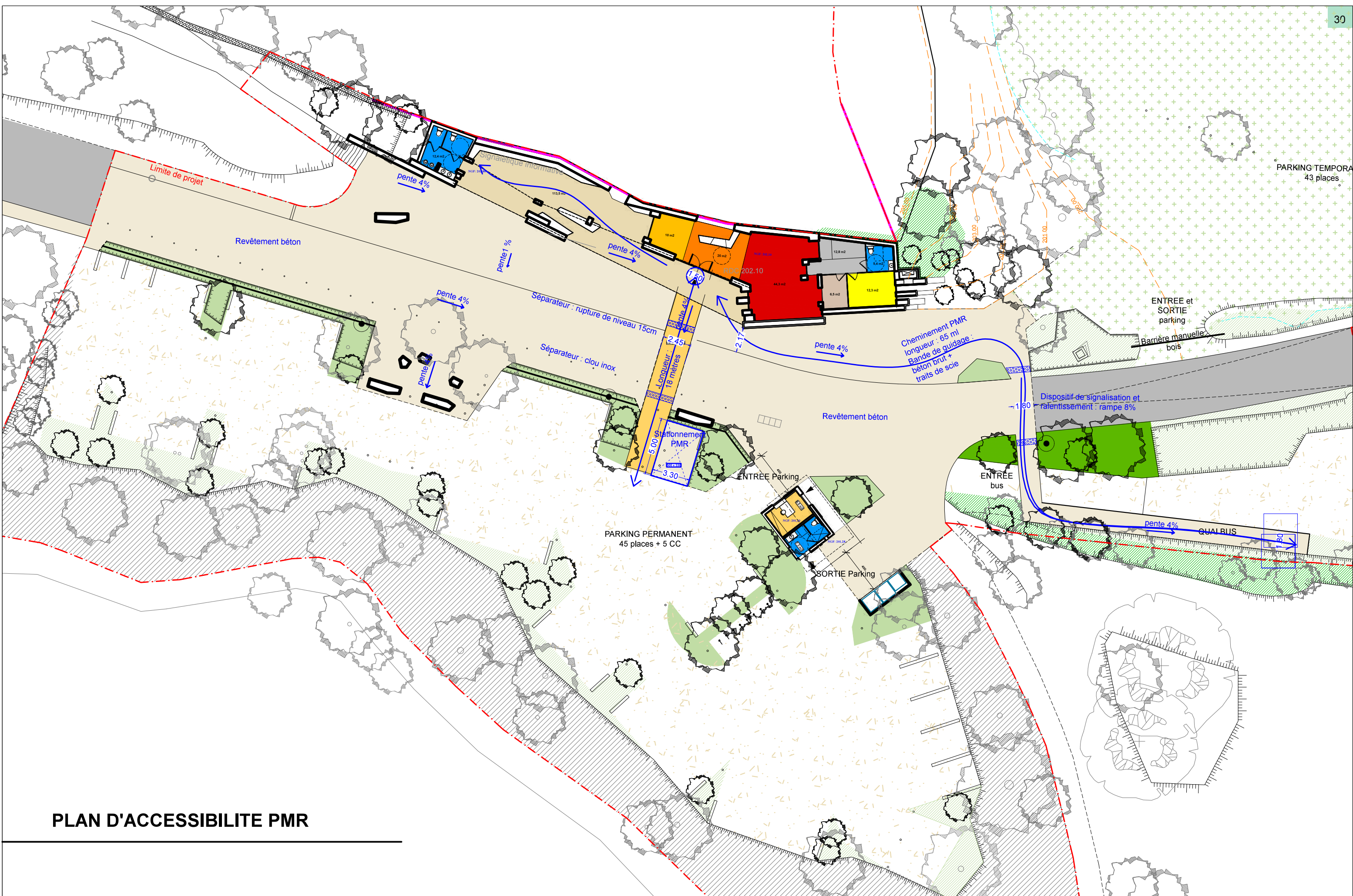
Approche fin du chemin



Vue existante

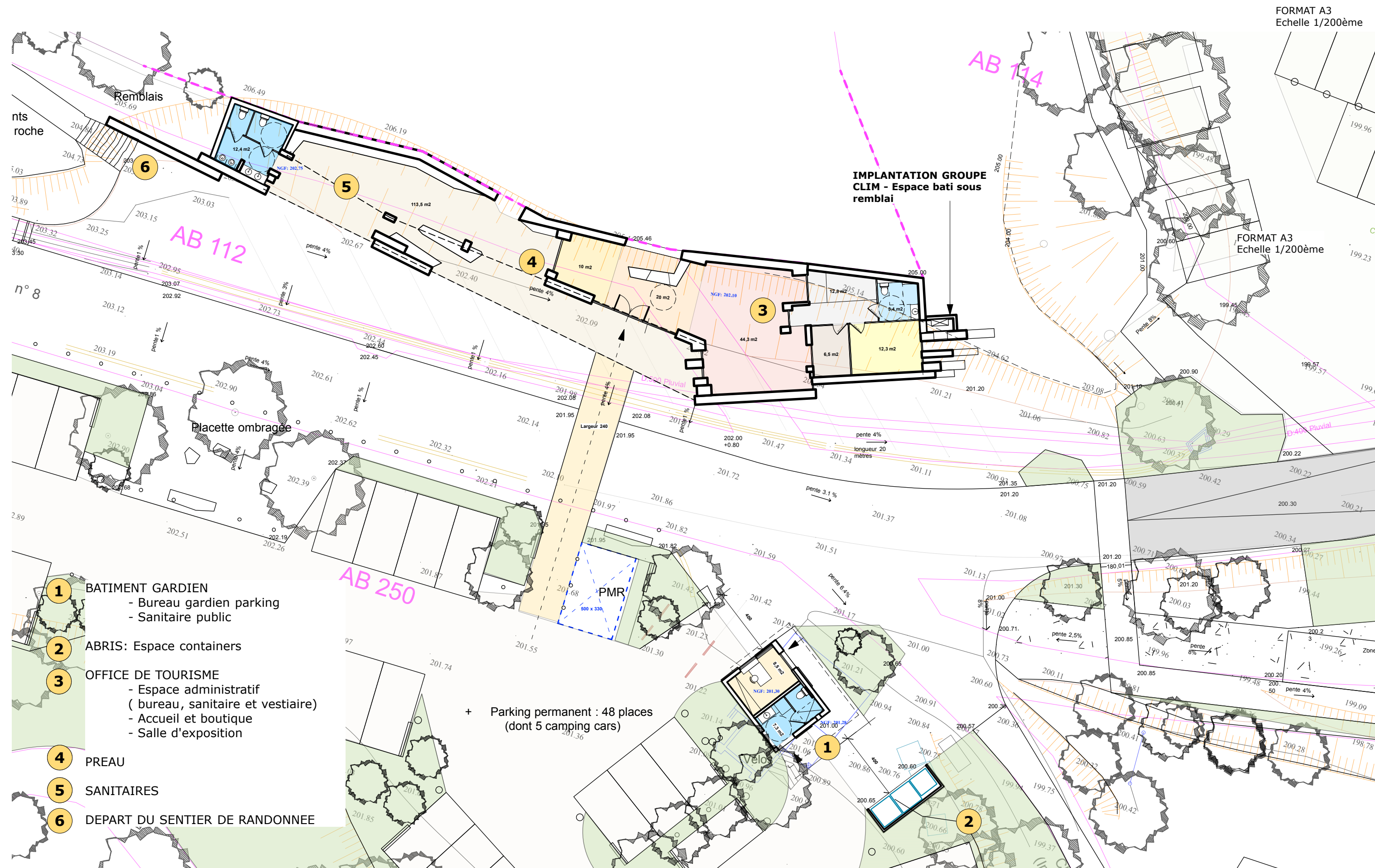


Perspective d'ambiance - Fin du chemin de randonnée



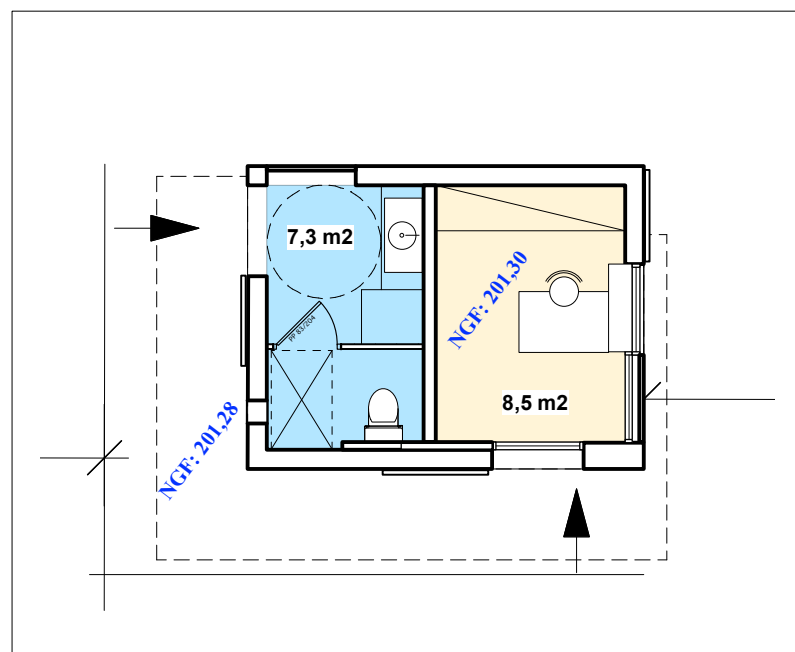
PLAN D'ACCESSIBILITE PMR

PLAN D'ENSEMBLE DES BATIMENTS

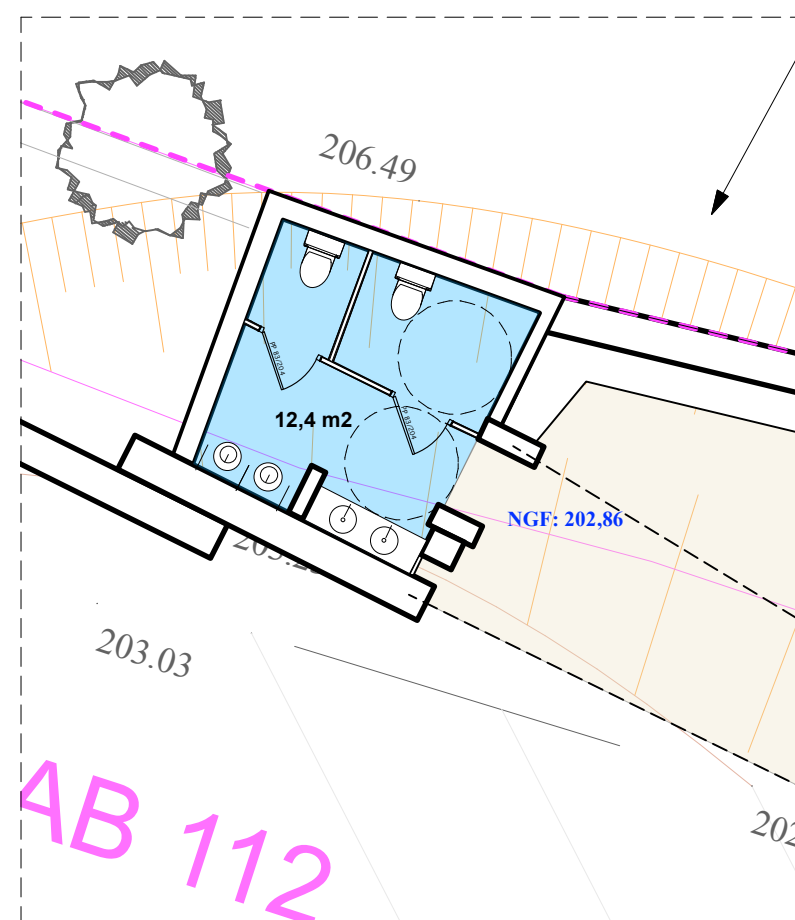


PLAN DETAILS DES BATIMENTS

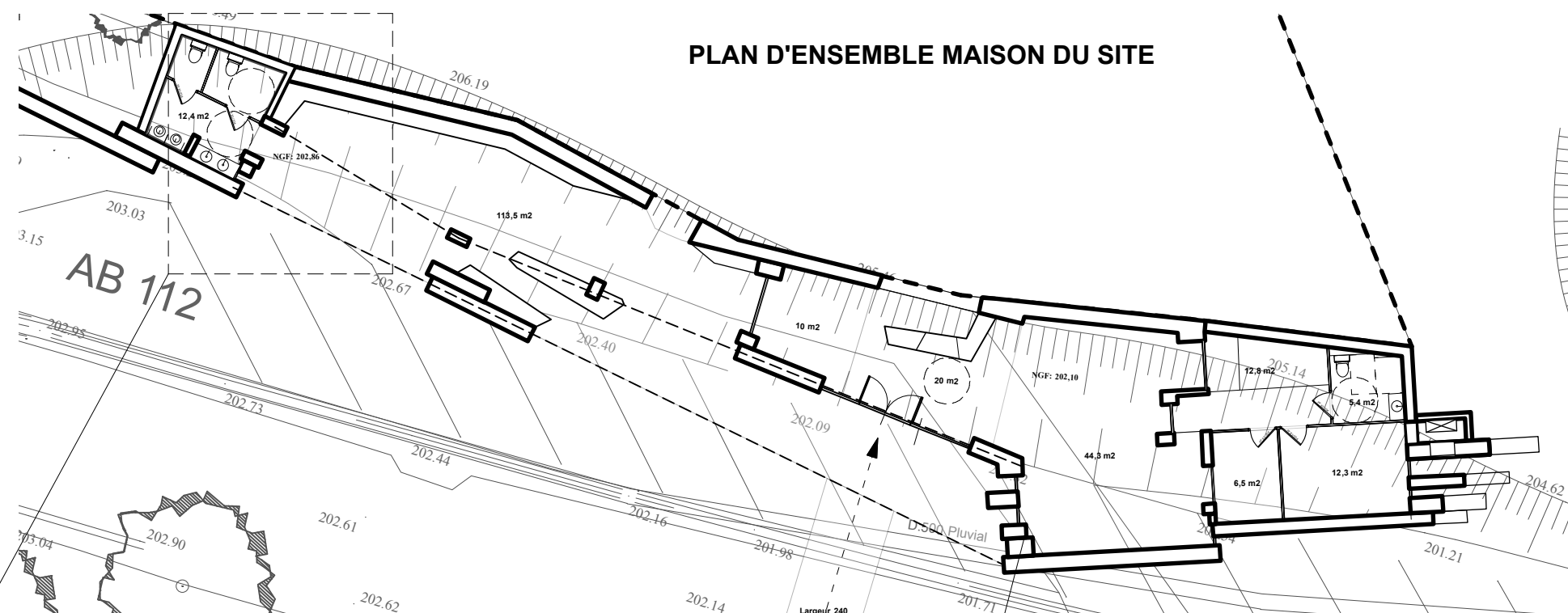
PLAN GARDIEN SANITAIRE



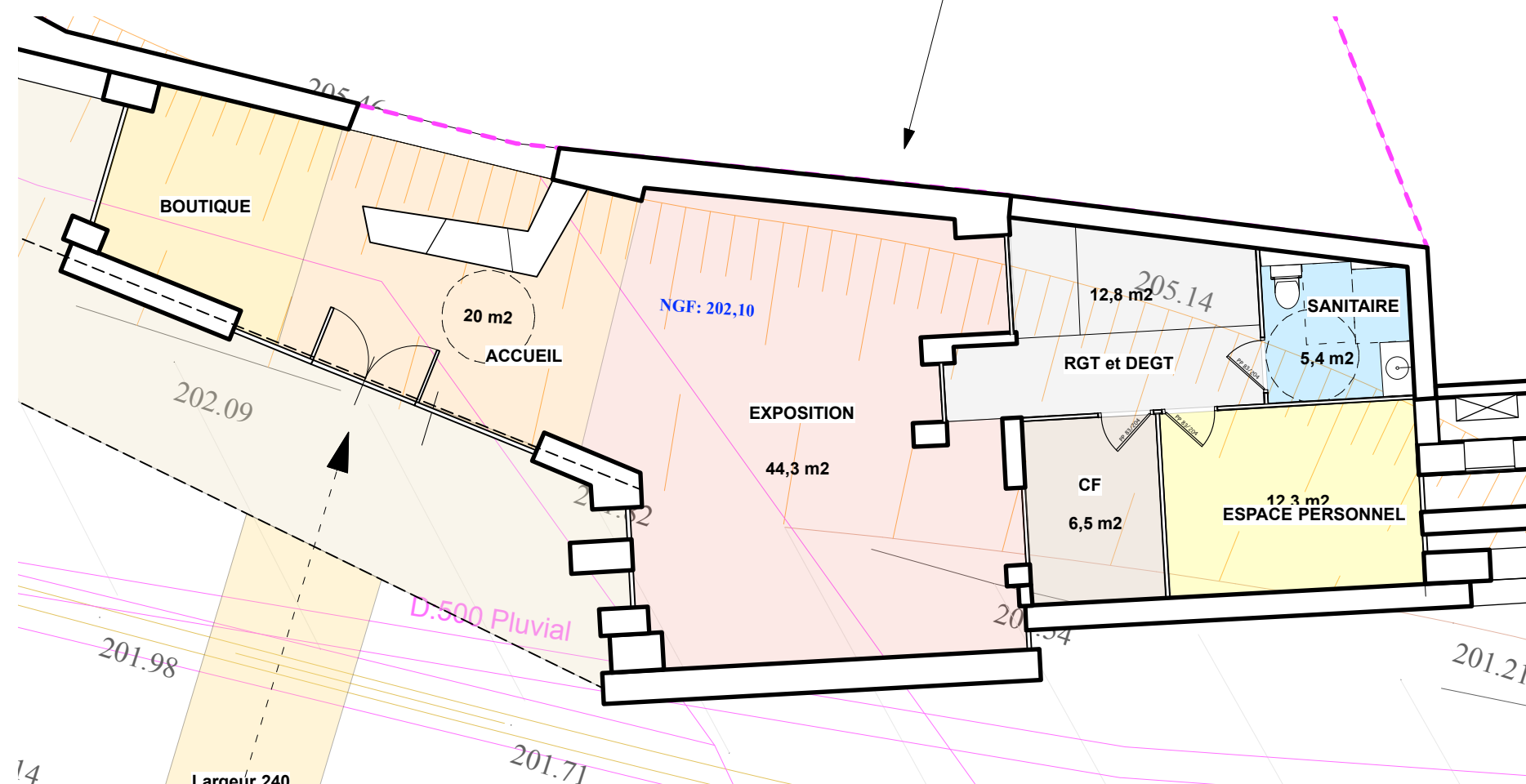
Echelle 1/100ème



PLAN D'ENSEMBLE MAISON DU SITE

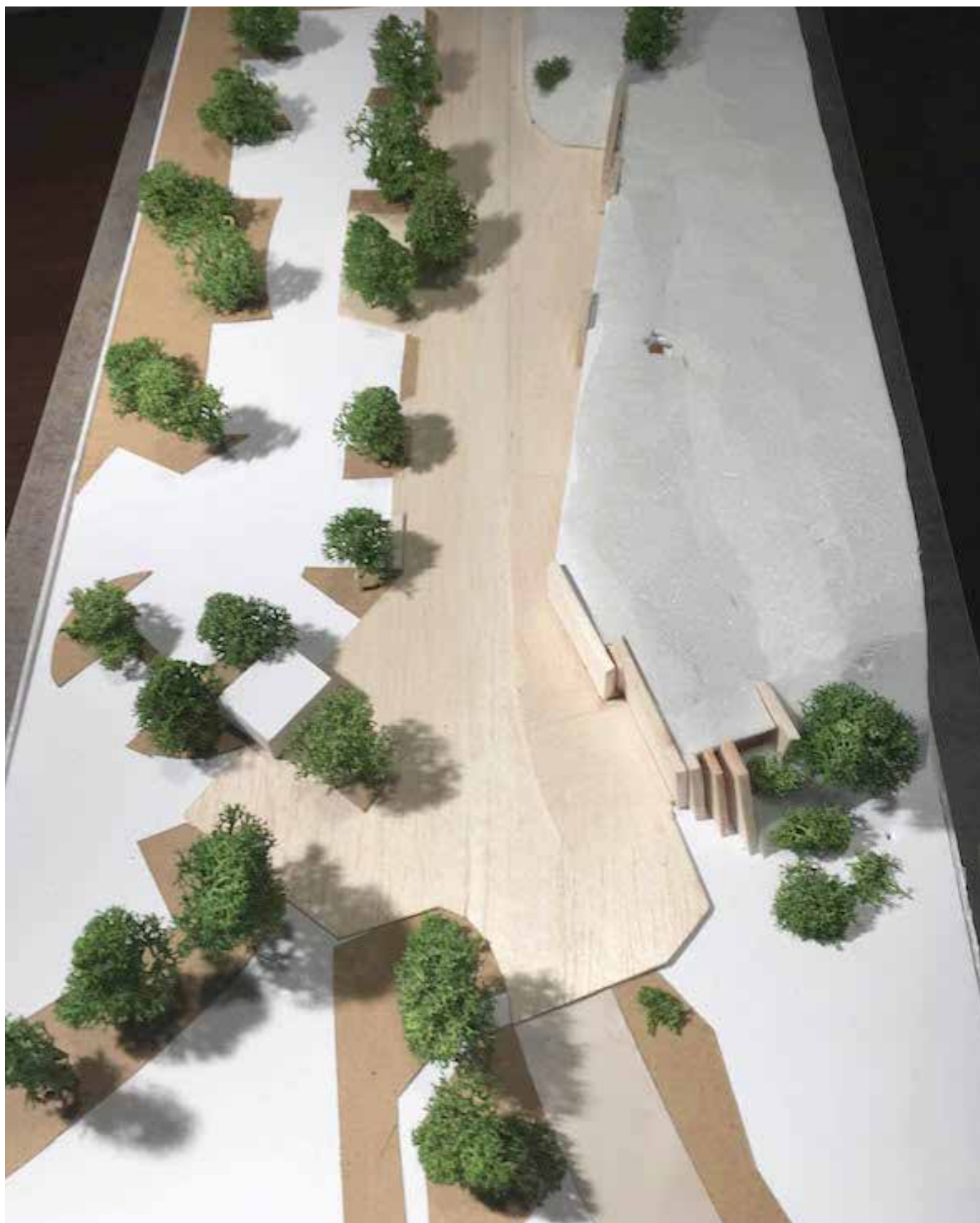


Echelle 1/200ème



Echelle 1/100ème

MAQUETTE D'ETUDE - Projet du 19 juin 2018



Vue d'ensemble



Premier aperçu



Aménagement du pôle d'accueil
touristique de Mourèze

Maitre d'Ouvrage: Communauté des Communes
du Clermontais
Espace Marcel VIDAL 20 avenue Raymond Lacombe
34800 CLERMONT L'HERAULT

Architecte : SARL Architecture
Dimension Nature
11 avenue de Montpellier
34470 PEROLS -
Tel: 06 42 12 16 74

Paysagiste : SARL ESKIS
paysagistes
10, rue des Amaryllis
34070 MONTPELLIER -
Tel: 06 64 08 75 58

Dossier édifié :
Nov. 2018

-



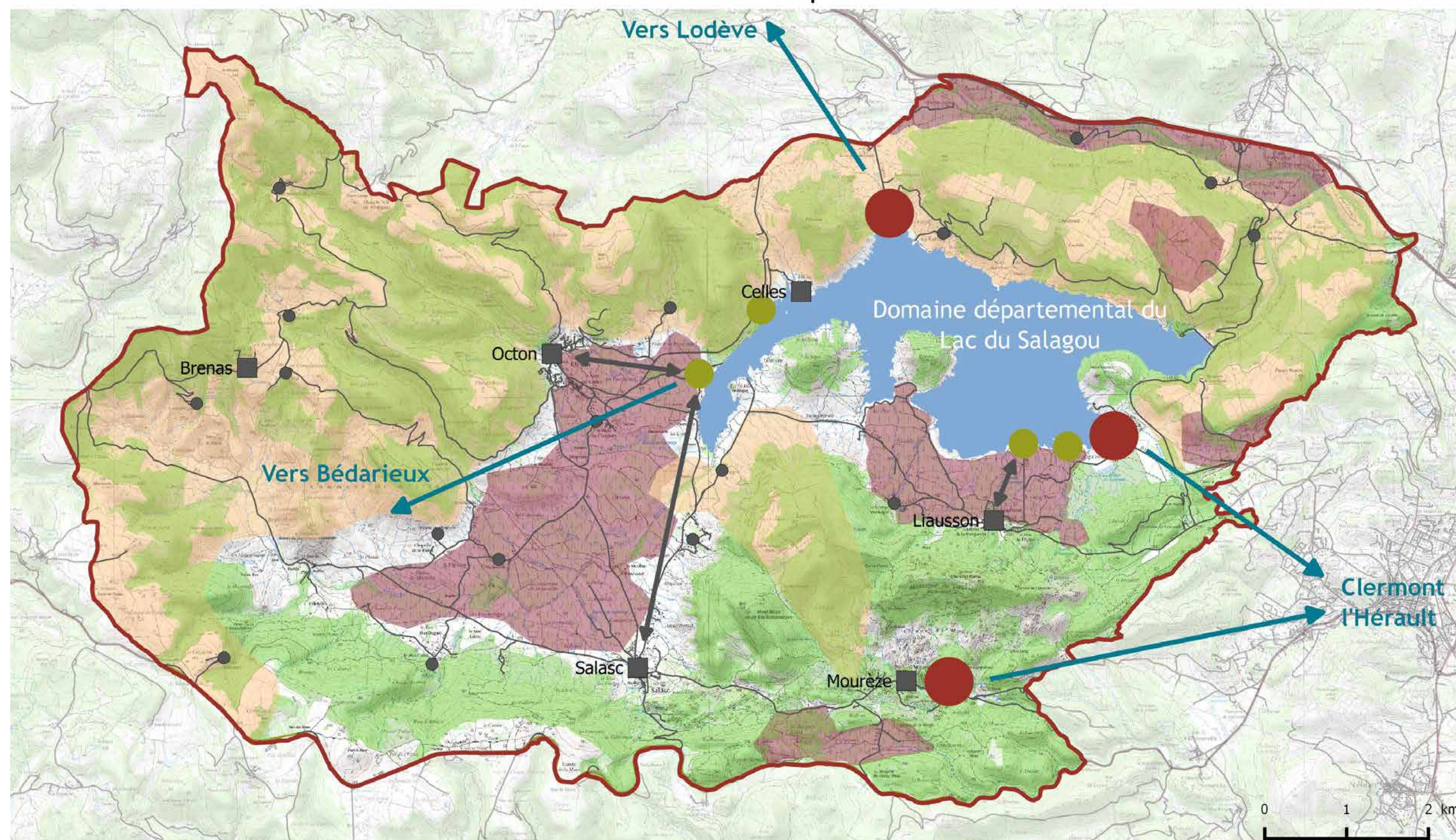
MAQUETTE D'ETUDE - Projet du 19 juin 2018



Aperçu en sortie de village

ANNEXE 1 : Opération Grand Site Salagou - Cirque de Mourèze

Grand Site du Salagou et de Mourèze Vocation des espaces



- | | | | | |
|---|--|---|---|---|
| <p> Grand Site/Site classé</p> <p>— Voies de circulation</p> | <p>1- Les deux cœurs de site</p> <p> Pôles d'accueil - forte fréquentation</p> <p> Espace de convivialité - fréquentation intermédiaire</p> | <p>2- Les grands paysages agricoles</p> <p> Elevage</p> <p> Viticulture</p> <p> Forêt</p> | <p>3- Les villages et hameaux</p> <p> Village</p> <p> Hameau</p> | <p>4- Connexions</p> <p>➡ Liens villages/lac</p> <p>➡ Liens vers les villes portes</p> |
|---|--|---|---|---|

SMGS, Décembre 2014

- Vue sur le pic du Vissou
- Traversée des vignobles du village (AOC Coteaux du Languedoc)
- Vue promontoire sur le village

 Forêt

 Vigne

 Liaison routière locale
 Liaison routière régionale
 Liaison routière principale
 Chemin
 Sentier



 Trajet du bus existant et projeté


 Arrêt bus et cars (projet)



Fond cartographique proposé par l'Institut national de l'information géographique et forestière (IGN).

ANNEXE 3 : Arbres supprimés ou déplacés

Arbres à supprimer (rouge) ou déplacer (orange)



ANNEXE 3 : Arbres supprimés ou déplacés

Arbres à supprimer (rouge) ou déplacer (orange)

